GRENOBLEALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# CARROYAGE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Échelle 1/5000**

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

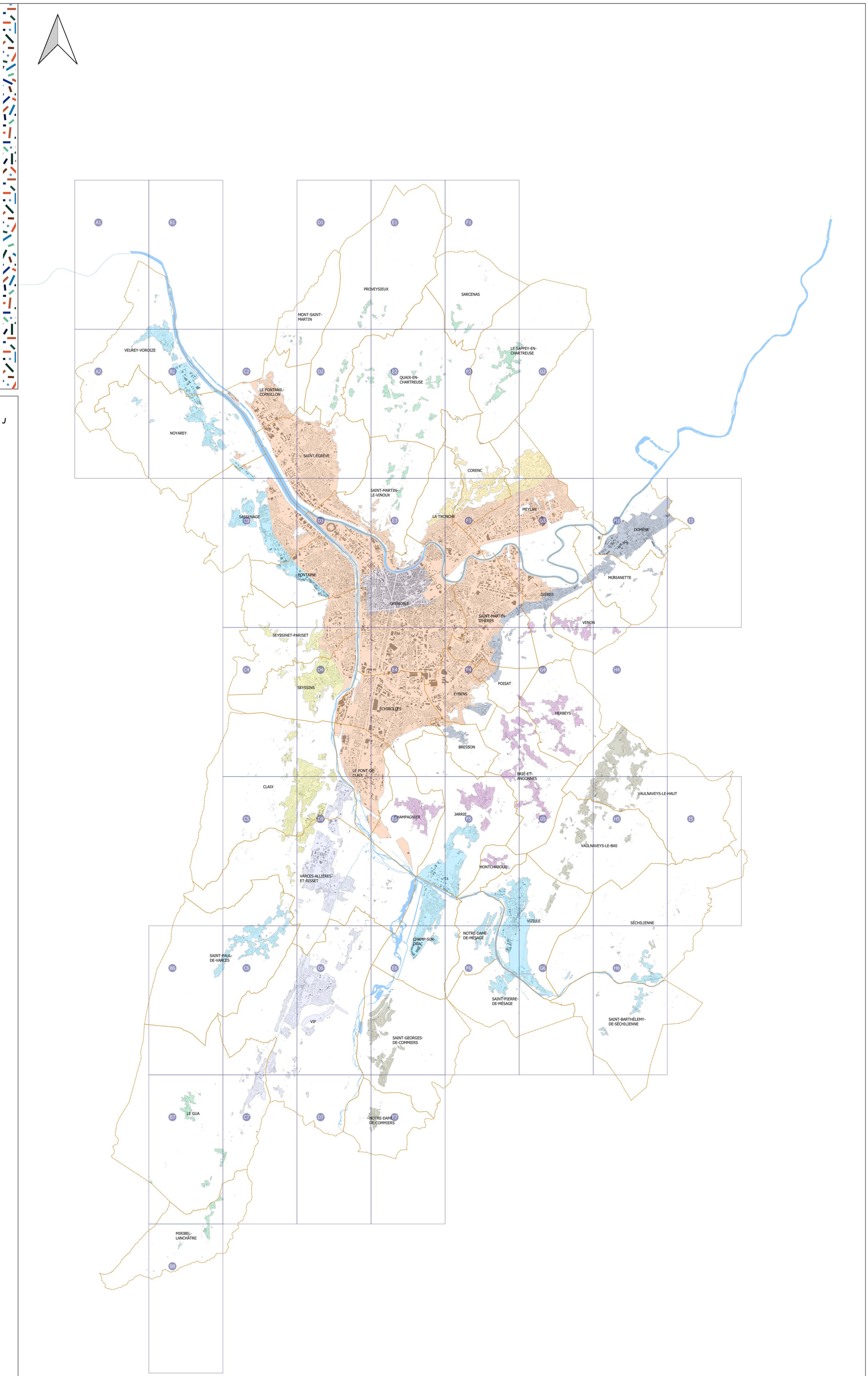
## *OAP BIOCLIMATIQUE*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°A1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

B1

A2

VEUREY-VOROIZE

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°B1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

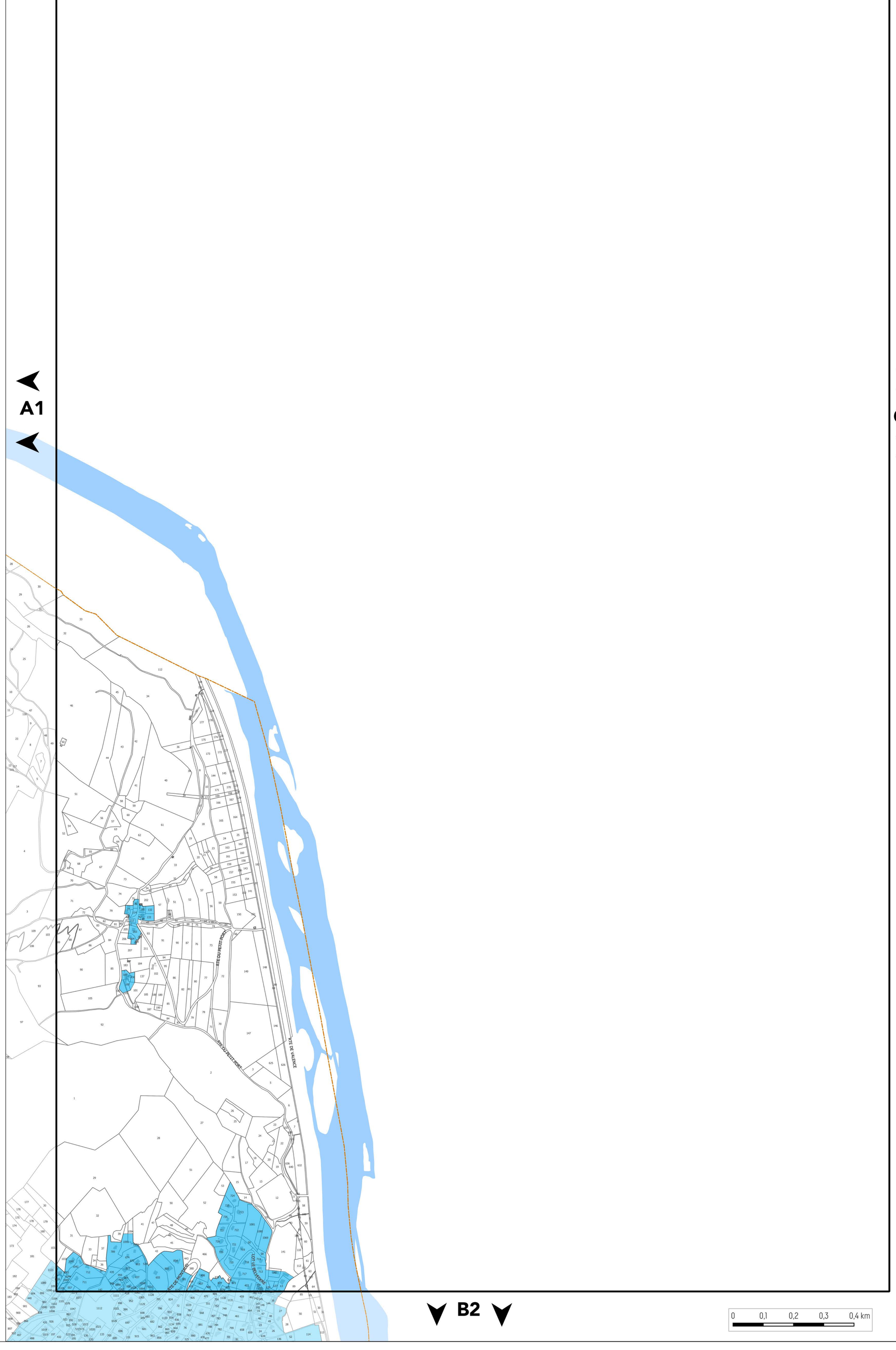
**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne




## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°D1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

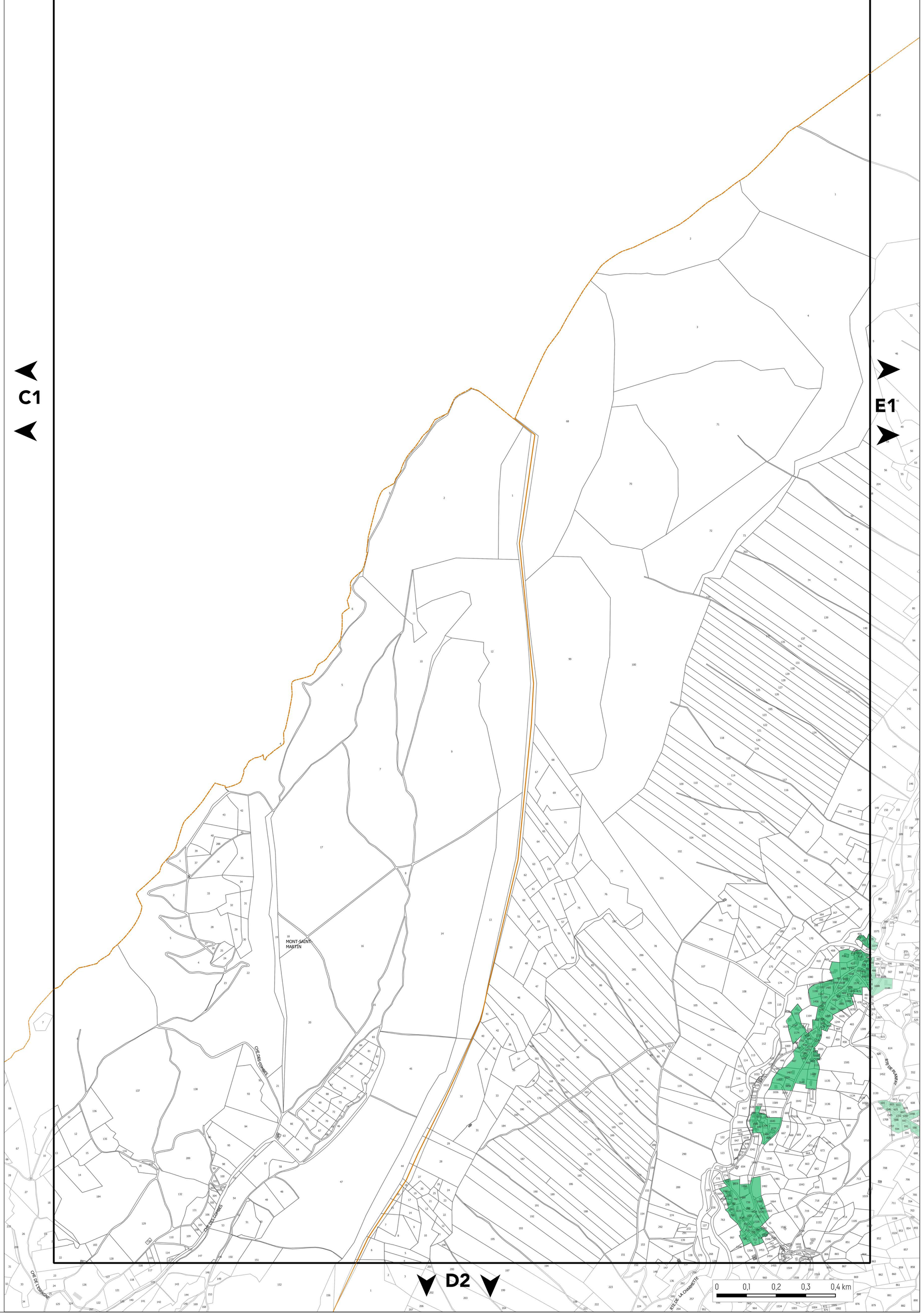
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°E1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

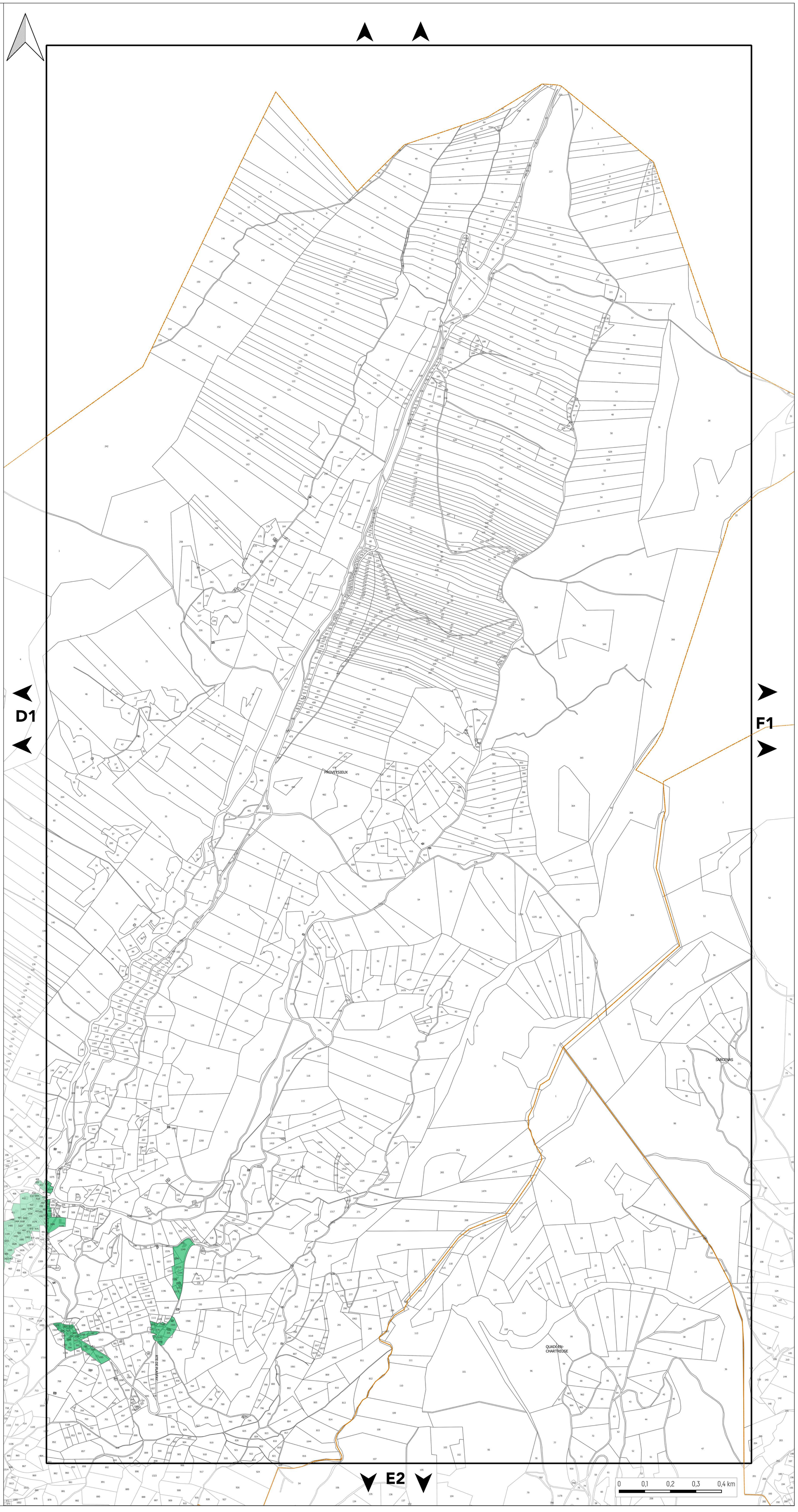
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°F1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

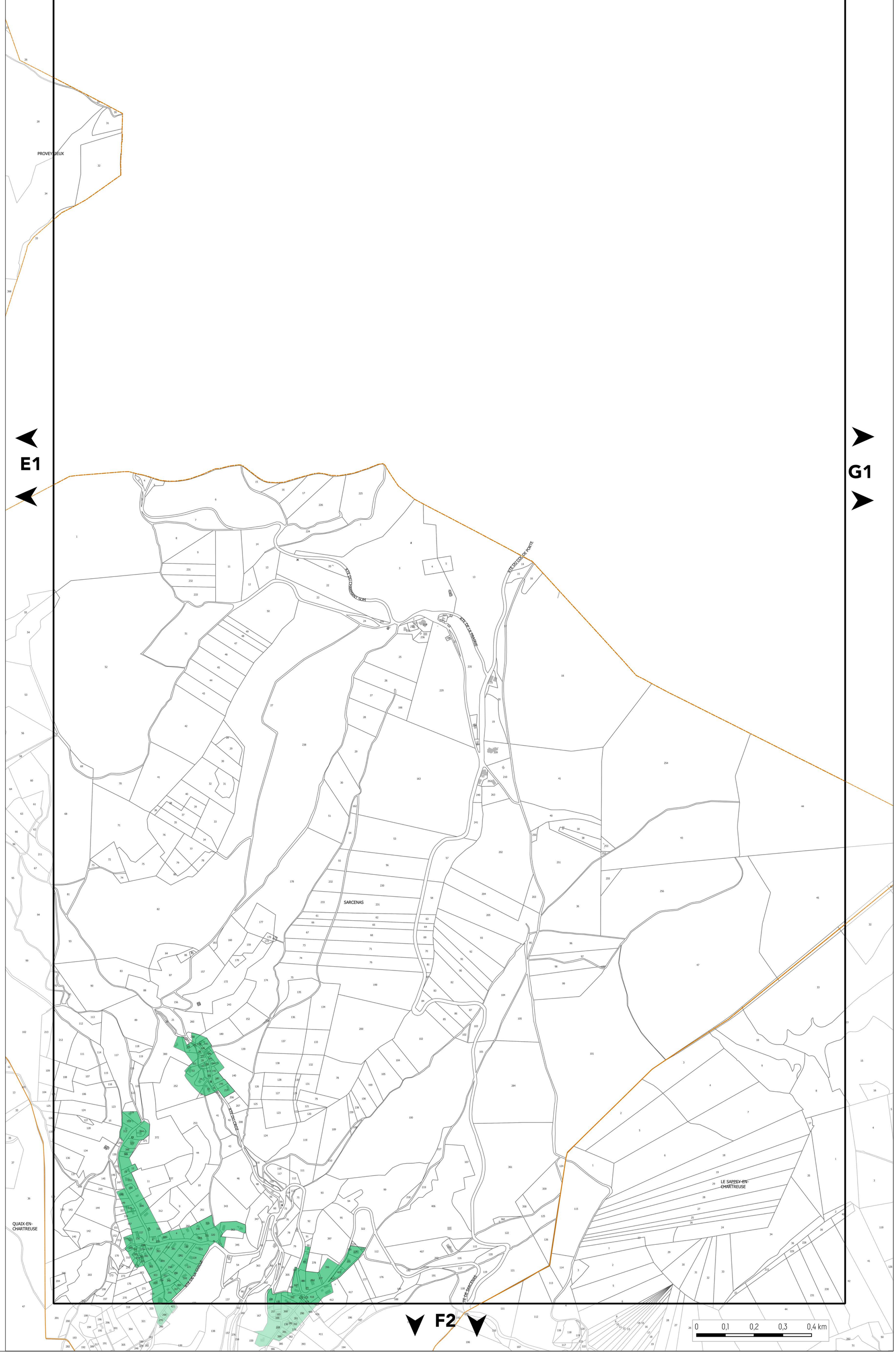
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°A2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

A1

B2

VEUREY-VOROIZE

NOYAREY

LOT LES PRESSOIRS

CHE DU SCARLET

RTE D'EZY

CHE DE L'OLIVET

HAM D'EZY

COTE MALLET

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°B2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

B1

A2

C2

B3

NOYAREY

SASSENAGE

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°C2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

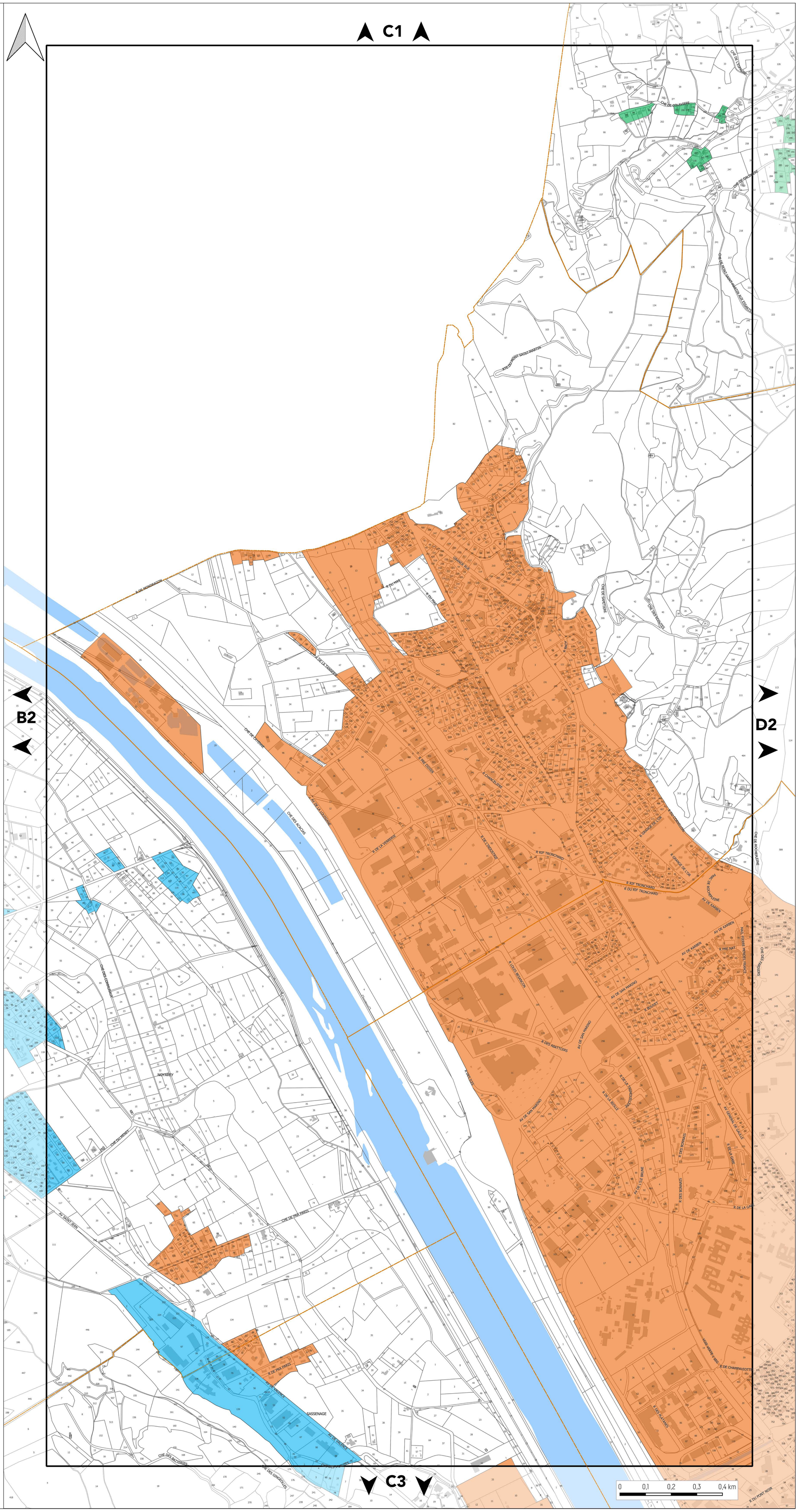
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°D2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

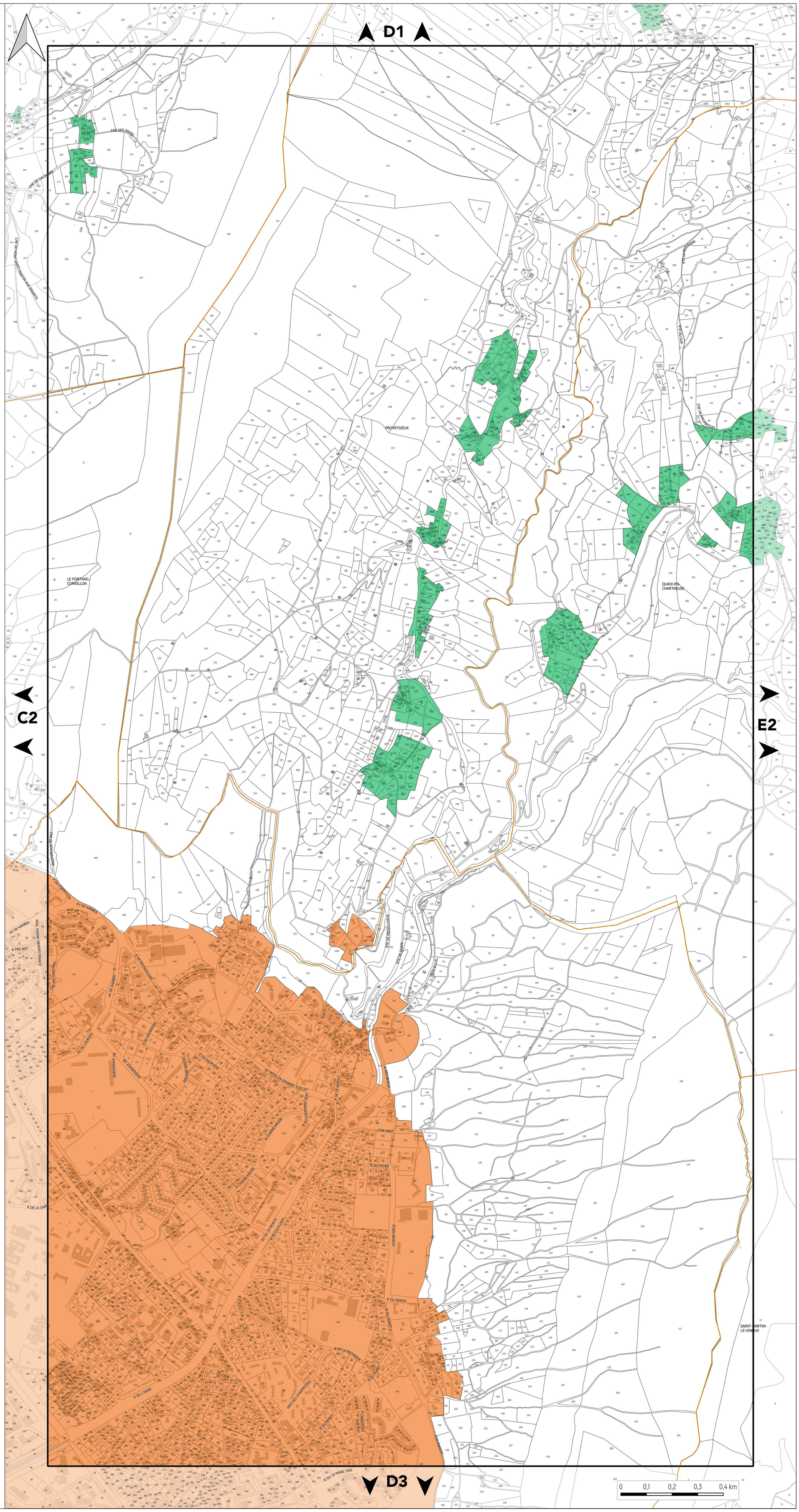
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°E2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

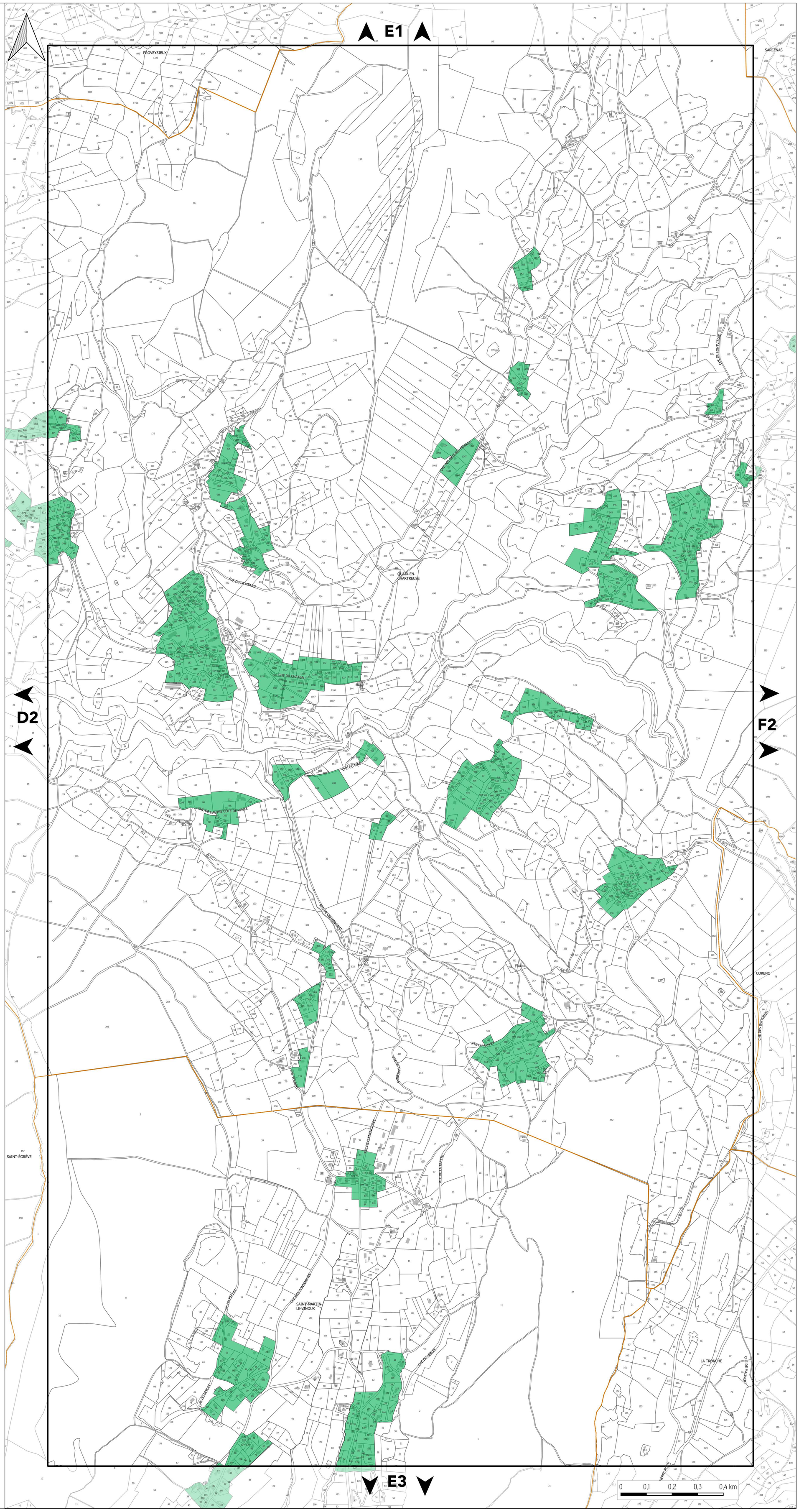
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°F2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

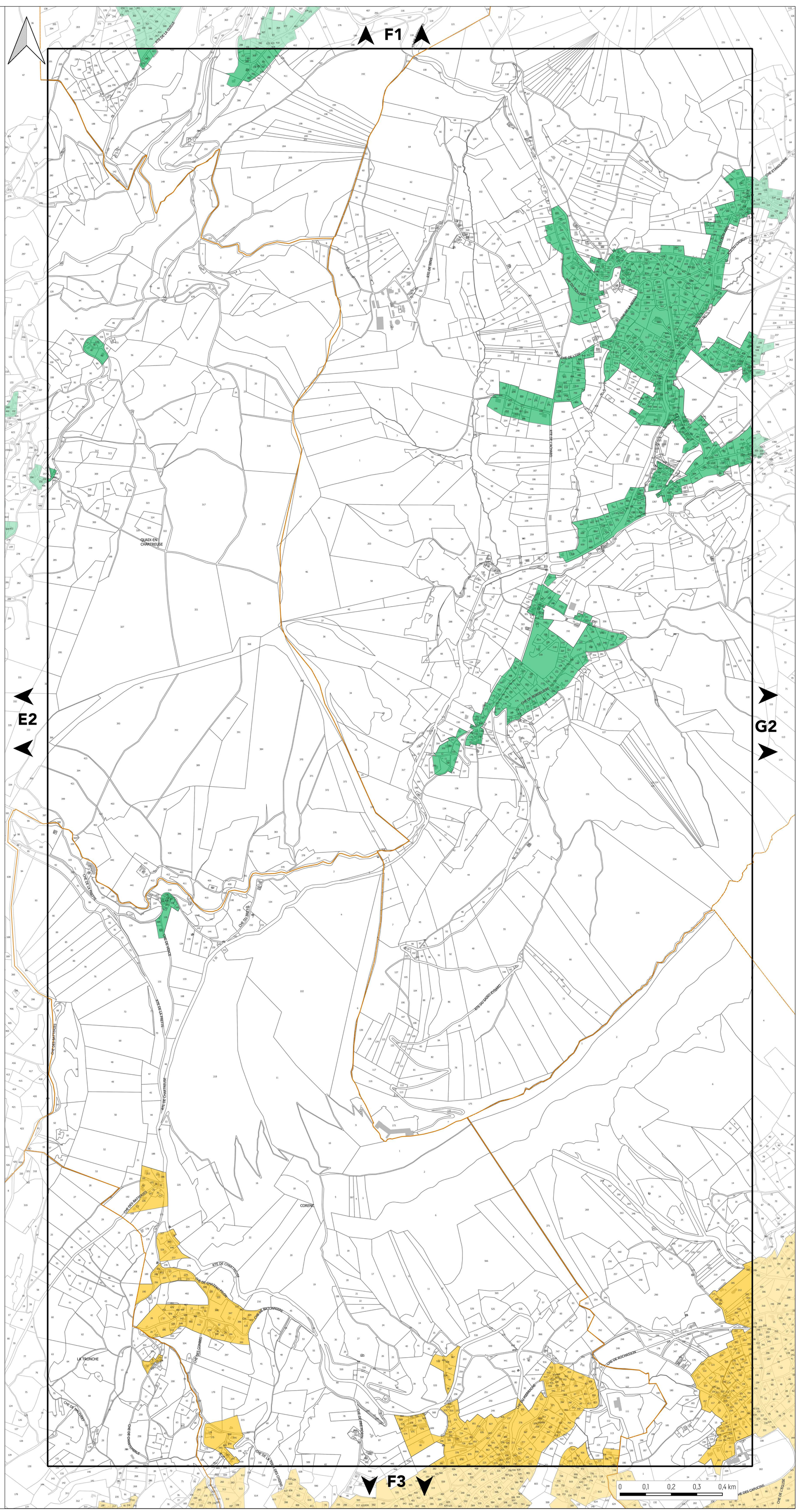
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


F1
E2
G2
F3
RTE DE LA GUILLE
RTE DE BRINS
RTE DU CHAMP DU PRE
CHE DE LA VOIE
CHE DU CHEMIN DE FER
CHE DU BOIS DE LA CHENAL
CHE DU CHEMIN DE LA CHENAL
CHE DU CHEMIN DE LA CHENAL
CHE DU CHEMIN DE LA CHENAL
CHE DE LA CHENAL
CHE DE LA CHENAL
CHE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°G2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

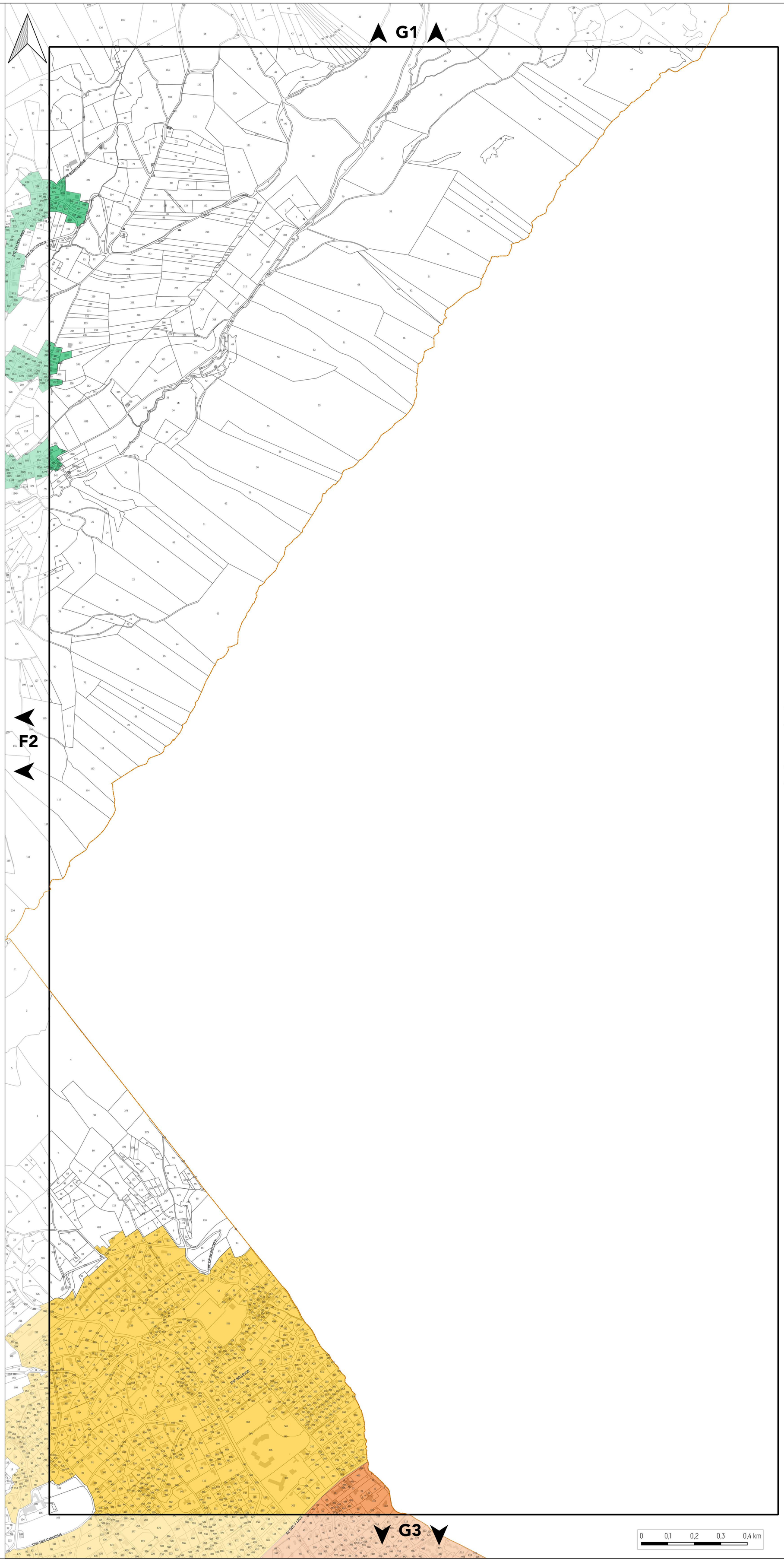
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°C3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

C2
B3
D3
C4
FONTAINE
SEYSSINET-PARISET
0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°D3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

D2
C3
E3
D4

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°E3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

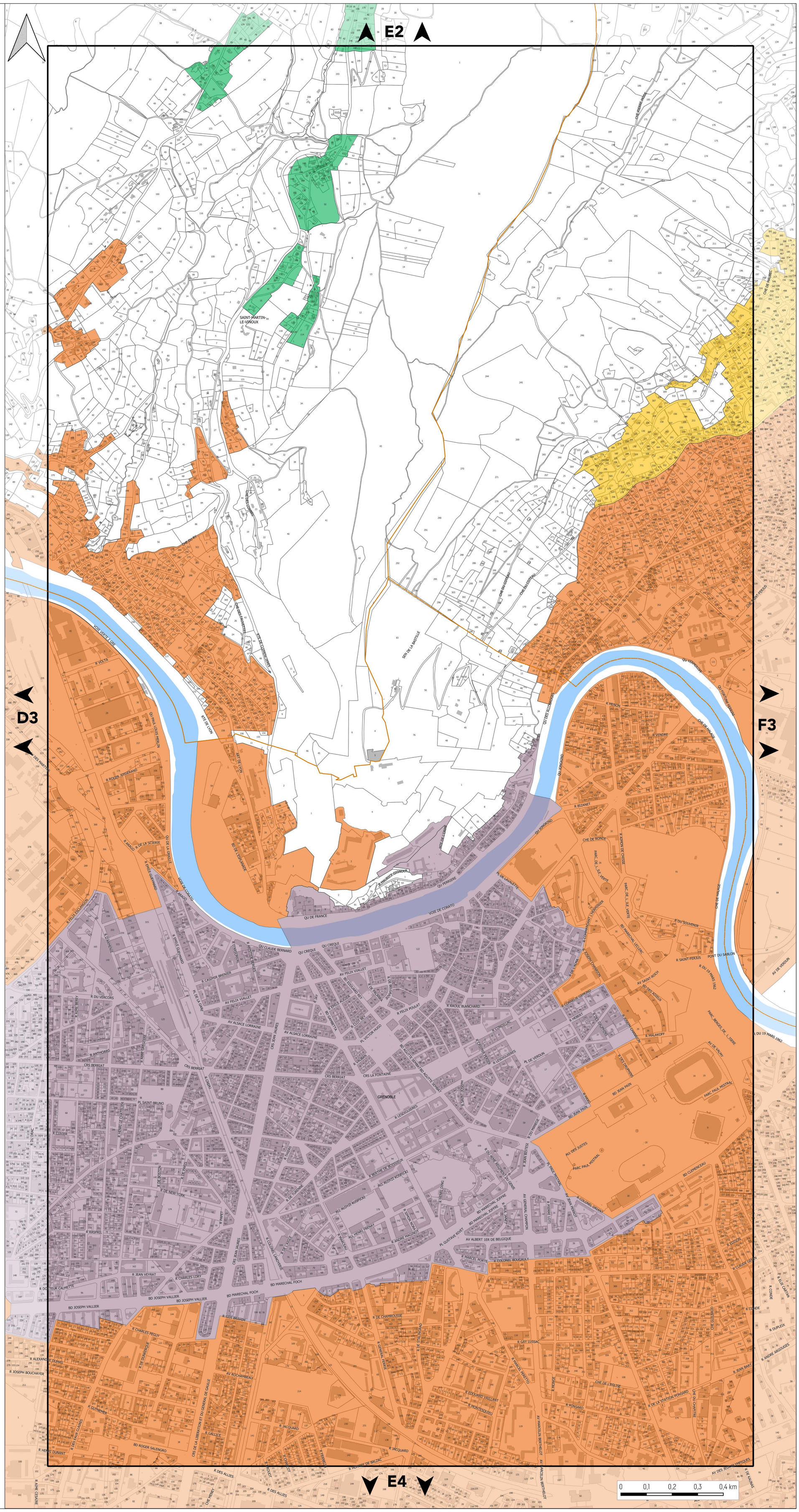
## OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°F3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

F2

E3

G3

F4

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°G3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

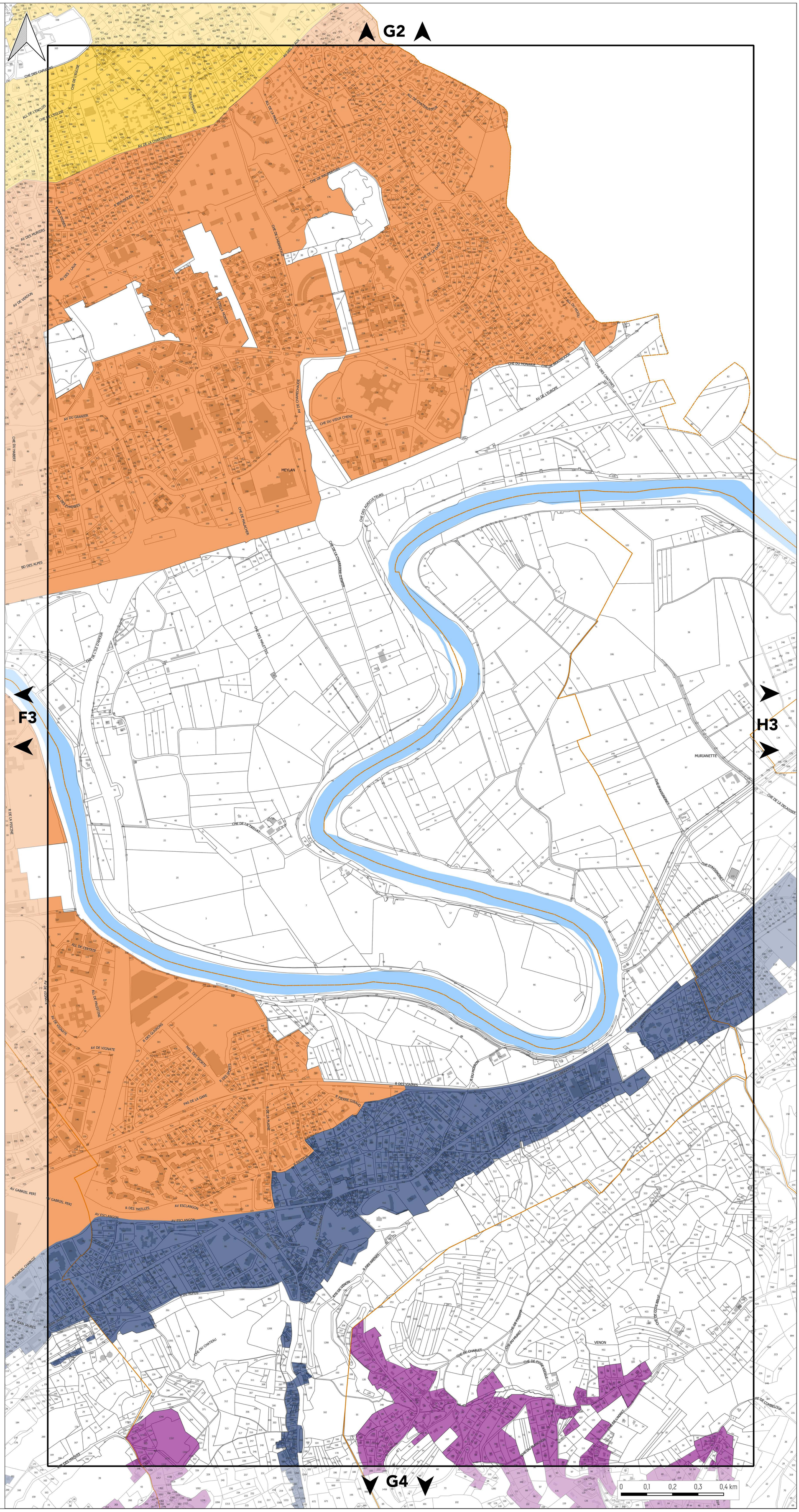
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


G2
F3
H3
G4
MEYLAN
MURIANETTE
VENON
CHE DES CAPUCINS
CHE DE L'ÉGLISE
ALL DE L'ENCLOS
CHE DE L'EGLISE
R SAINT-EYNARD
AV DE LA CHARTREUSE
AV DES 7 LAUX
ALL DE LA PRAUX
ALL DE CHATEAUMEUX
CHE DE MAUBERTHUIS
CHE DE L'HERMITAGE
R BEAUSOLEIL
CHE DES VIGNES
AV DES MURIERS
AV DE VERDUN
R STELLA MONTIS
AV DU GRANIER
CHE DU HABERT
ALL DES CHEMINEES
BD DES ALPES
CHE DE MALACOMBE
AV DE CHAMECHAUDE
CHE DU VIEUX CHENE
CHE DU MONARIE
CHE DE BEAUSOLEIL
AV DE L'EUROPE
CHE DES CANTINES
ALL DU MIRIOU
CHE DES AGRICULTEURS
CHE DE LA CHORIERE DERRIER
CHE DES MALETTES
CHE DE L'ILE D'ARGOUX
CHE DE LA TAILLAT
R DE LA PISCINE
ALL DE CERTEZE
ALL DE PALESTINE
AV DE VIGNATE
R DES GLAIRONS
MAIL DES SPORTS
R DES SPORTS
PAS DE LA GARE
R DE LA PLAINE
R PIERRE GIRARD
R DES VIAIRES
R DU MOULIN
R DE LA LIBERATION
R PASTEUR
AV GABRIEL PERI
AV ESCLANGON
R DES TREILLES
AV HENRI DUPARC
R VICTOR HUGO
CHE DU CHATEAU
R DES VERGERS
R DES ARBRES
CHE DE VENON
CHE DE PANAMA
CHE DU MURIER
CHE DE CHARLET
CHE DE PISSE-VIEILLE
CHE DE LA DELAISSE
CHE D'AVIGNONET
CHE DE LA CHAMPE GRENOUILLE
CHE DE COMBELOUP
CHE DE LA DEVERRIAZ
CHE DE LA DEVERRIAZ
CHE DE LA DEVERRIAZ

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°H3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

MEYLAN
GIÈRES
R. DES IBALSSIERES
CHE DU TROU-BLEU
R. JEAN COMPER
R. ARISTIDE BERGES
CHE DES ILES
R. CASIMIR DU RIEZ
R. DES SPORTS
CHE DE LA GRANGE-JEAN
CHE DE LA DELAISSE
CHE DU TAPPIN
CHE DU MURET
CHE DE LA MONTAGNE
CHE DE CORBEYRIER
CHE DES MONTS
RTE DE GRENOBLE
RTE DE SAVOIE
RTE DU RIVIER
RTE DE LA PERRIERE
MTE DE LA TOUR

G3 I3 H4

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°I3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

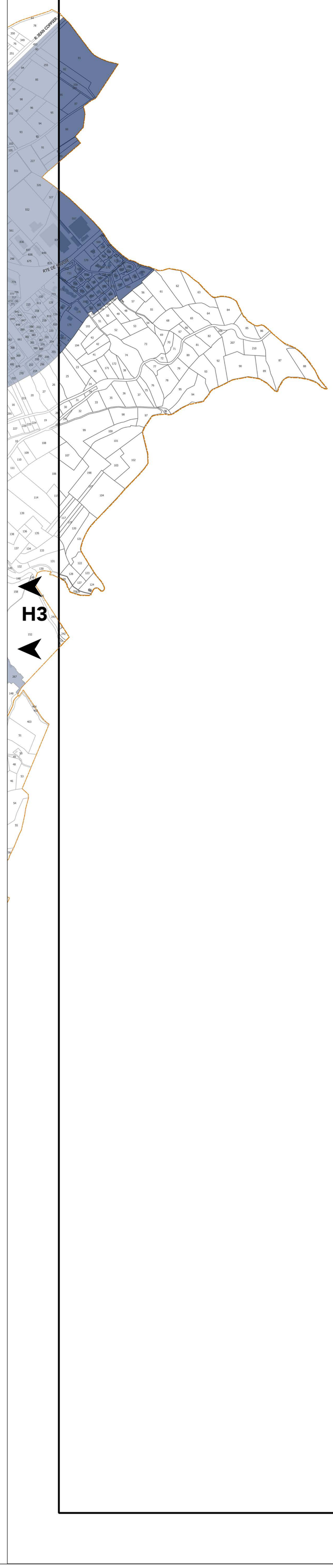
**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne




## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°C4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

C3

B4

D4

C5

SEYSSINS

CLAIX

RTE DE SAINT-NIZIER

CHE DU CELLIER

R DE LA LUNE

R DU CLOT

ALL DU PRE BALMET

R DU PRE RIACOUD

RTE DE CORBONNE

R DES CHAUDES

R DE FURONNIERES

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°D4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

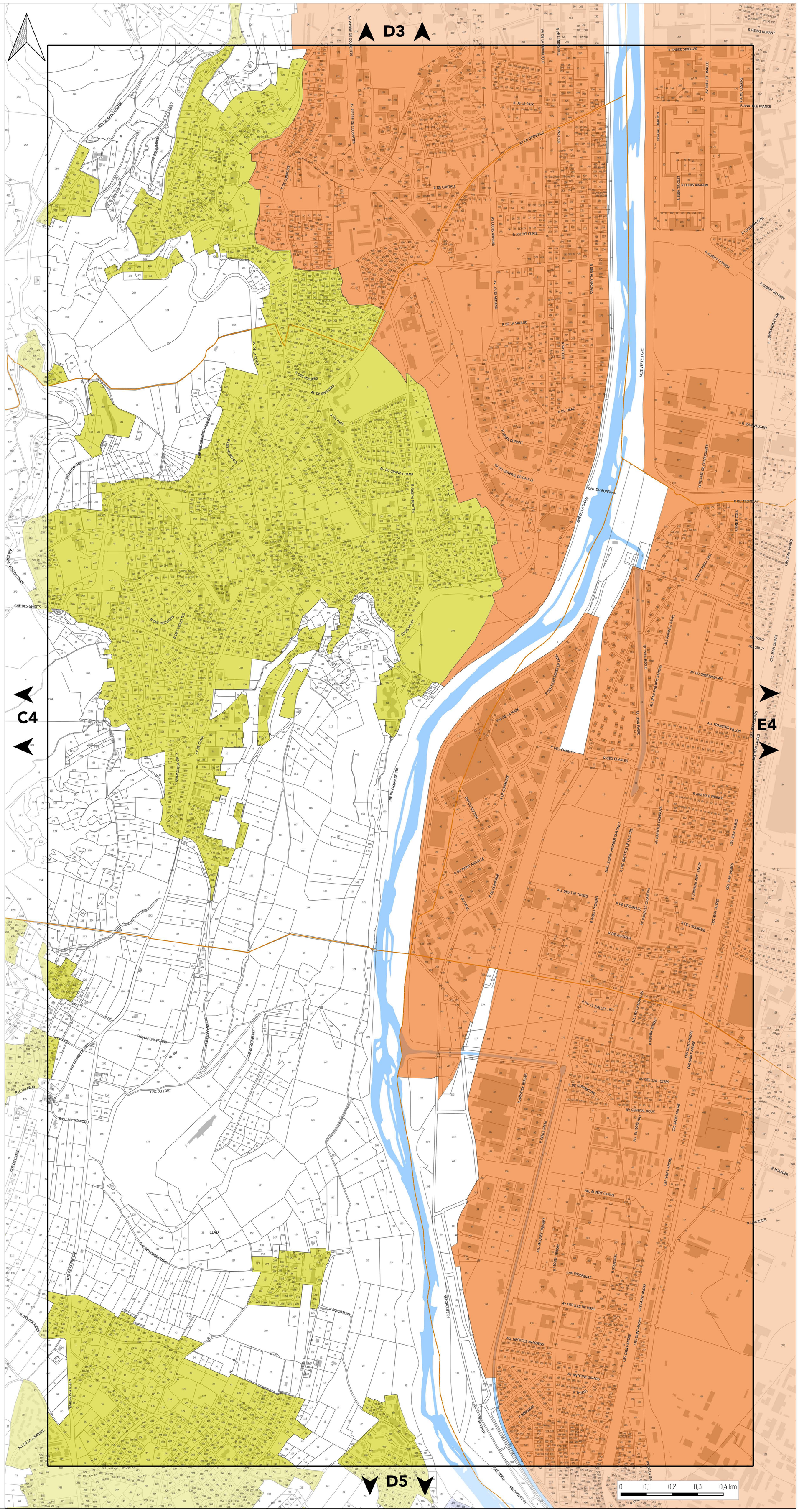
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°E4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

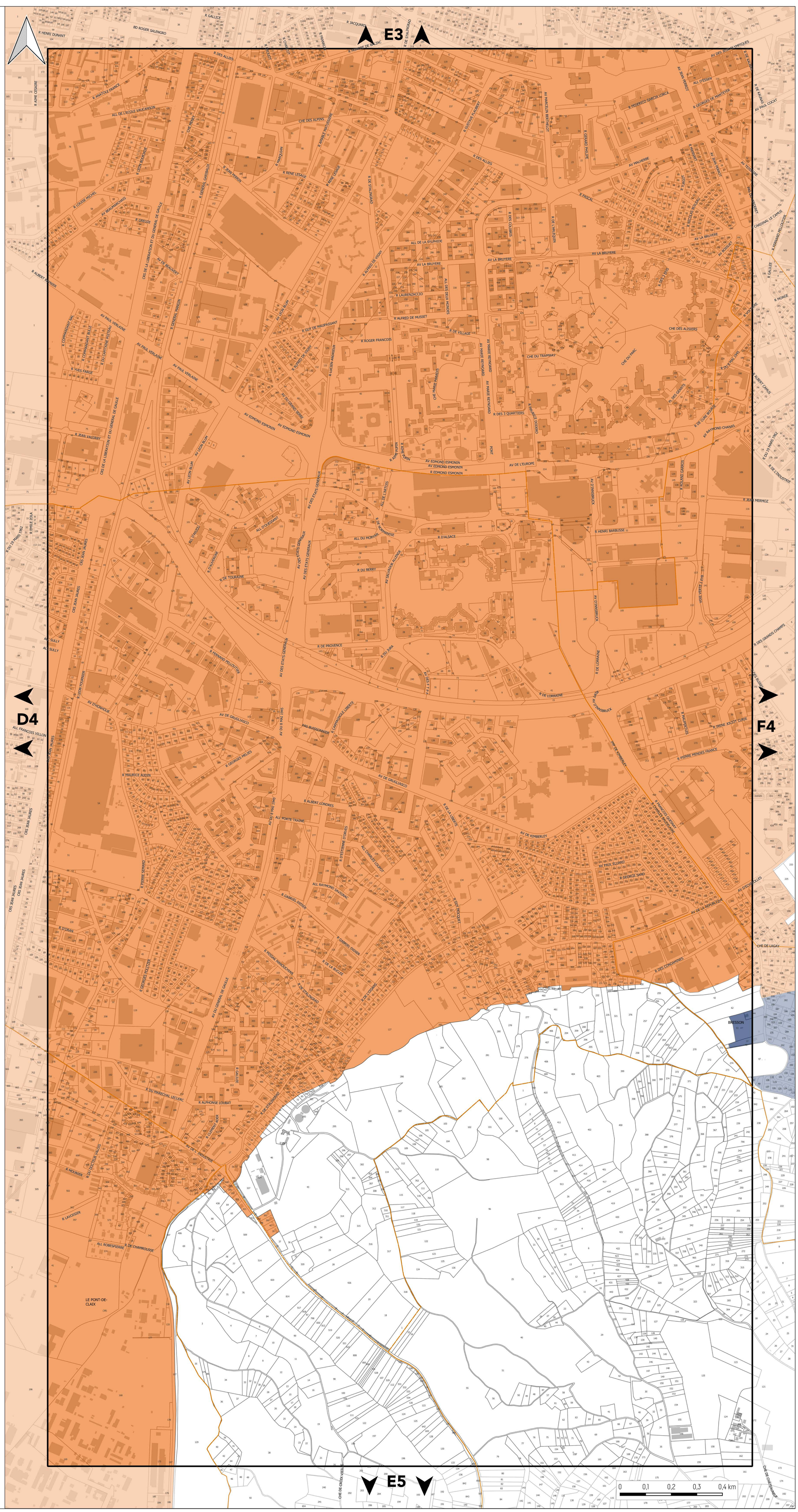
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


E3
D4
F4
E5
R HENRI DUNANT
BD ROGER SALENGRO
R GALLICE
R JACQUARD
R DE STALINGRAD
R HECTOR DE BALZAC
R DES ALLIES
R AIME CESAIRE
R ANATOLE FRANCE
ALL DE L'ECOLE VAUCANSON
CHE DES ALPINS
R AMABLE MATTEODERE
R GUSTAVE FAUBERT
AV MARCELIN BERTHELOT
R GERARD PHILIPE
AV JEAN PERROT
ALL D'ESSEN
R FEDERICO GARCIA LORCA
R GEORGES DE MANTEYER
AV DES JEUX OLYMPIQUES
R DE KALMIAS
AV PAUL COCAT
AV MALHERBE
R PASCAL
R DES COLIBRIS
R DE L'ARLEQUIN
AV LA BRUYERE
ALL DE LA SYLPHIDE
ALL DES DEUX MONDES
R ALFRED DE MUSSET
R DE VILLAGE
R LAURENZACCIO
R ALFRED DE VIGNY
R LEON BLUM
R GUY DE MAUPASSANT
R ROGER FRANCOIS
R LUCIEN ANDRIEUX
AV MARIE REYNOARD
R DES 3 QUARTIERS
CHE DU TRAMWAY
CHE DU PARC
CHE DES ALISIERS
R DU 8 MAI 1945
R DE CORE REUSSE
AV RAYMOND CHANAS
AV D'INNSBRUCK
R HENRI BARBUSSE
R DE L'INDUSTRIE
R JEAN MERMOZ
R ALBERT CAMUS
R DU 19 MARS 1962
R BERNARD PELLOUTIER
R GALILEE
R MONGE
R DES GRANDS CHAMPS
R DES RUISSEAUX
R IRENE JOLIOT CURIE
R PIERRE MENDES FRANCE
R DES GENETS
R DE LA RUCHERE
R DES 3 EPIS
R DE LORRAINE
R DE LA BUCLEE
R DE LOSANNE
R DE PROVENCE
R DU JURA
R D'ALSACE
R DE NORMANDIE
ALL DU MORVAN
R DU BERRY
R DE TOURAINE
R D'AUVERGNE
ALL D'ANJOU
ALL D'OUESSANT
AV DES ETATS GENERAUX
AV SALVADOR ALLENDE
ALL DE L'ARTOIS
AV EDMOND ESMONIN
AV DE L'EUROPE
R AIME PUPIN
PONT
R DES ALLIES
R RENE LESAGE
R PIERRE LESAGE
R MARQUIAN
R JEAN PERRIN
R GENERAL GARIBALDI
CRS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE
R LEON BOURGADE
CHE RICHET
R LOUISE MICHEL
AV BEAUMARCHAIS
R GREUZE
AV DE BEAUVERT
R ALBERT RAYNIER
AV PAUL VERLAINE
R COMMANDANT NAU
R COMMANDANT BILLE
R DU CAPITAINE POITEAU
R YVES FARGE
R JEAN VAUJANY
AV DU GRAND SERRE
R CHARCOT
R FRANKLIN
R DU 19 MARS 1962
BD DE L'ISERE
CRS JEAN JAURES
ALL SULLY
R LEON FOURNIER
AV D'HONFLEUR
R FERNAND PELLOUTIER
AV DE GRUGLIASCO
R GEORGES MELIES
R MAURICE AUDIN
AV DU 8 MAI 1945
PAS RUISSONNIER
R CARNAGOLE LIBERTE
R ALBERT LONDRES
ALL PORTE TRAINE
R D'ESTIENNE D'ORVES
ALL CHARLES LOUPOT
ALL RAYMOND SAVIGNAC
R GABRIEL DIDIER
R PIERRE SEMARD
R D'ORAN
R GEORGES POUTZER
R HISSAK KANOUCHIAN
R DE STALINGRAD
AV DU GENERAL DE GAULLE
R GALILEE
R DU MARECHAL LECLERC
R ALPHONSE LOUBAT
R CLEMENT ADER
AV DE L'INDUSTRIE
R MOUNIER
R LAVOISIER
ALL ROBESPIERRE
R DE CHAMROUSSE
R HUIT DOCTEUR VALOIS
R FRANCOIS JUSSAY
R CHARLES BAUDELAIRE
AV DE KIMBERLEY
R DE LA LIBERTE
R COTY NOCQUET
AV PAUL ELUARD
R GEORGE SAND
AV DE LA REPUBLIQUE
AV D'ECHIROLLES
R DES CONDAMINES
CHE DE LAGAY
CHE DE CHATEAUNEUF
R DU PONT DE CLAIX
R DE LA CHAPELLE
R DU CHATEAU
R DE LA MAIRIE
R DE L'EGLISE
R DU 11 NOVEMBRE
R DES ECOLES
R DU 8 MAI 1945
R DU 19 MARS 1962
R DE L'INDUSTRIE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°F4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

F3

E4

G4

F5

BRESSON

JARRIE

BRIÉ-ET-ANGONNES

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°G4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

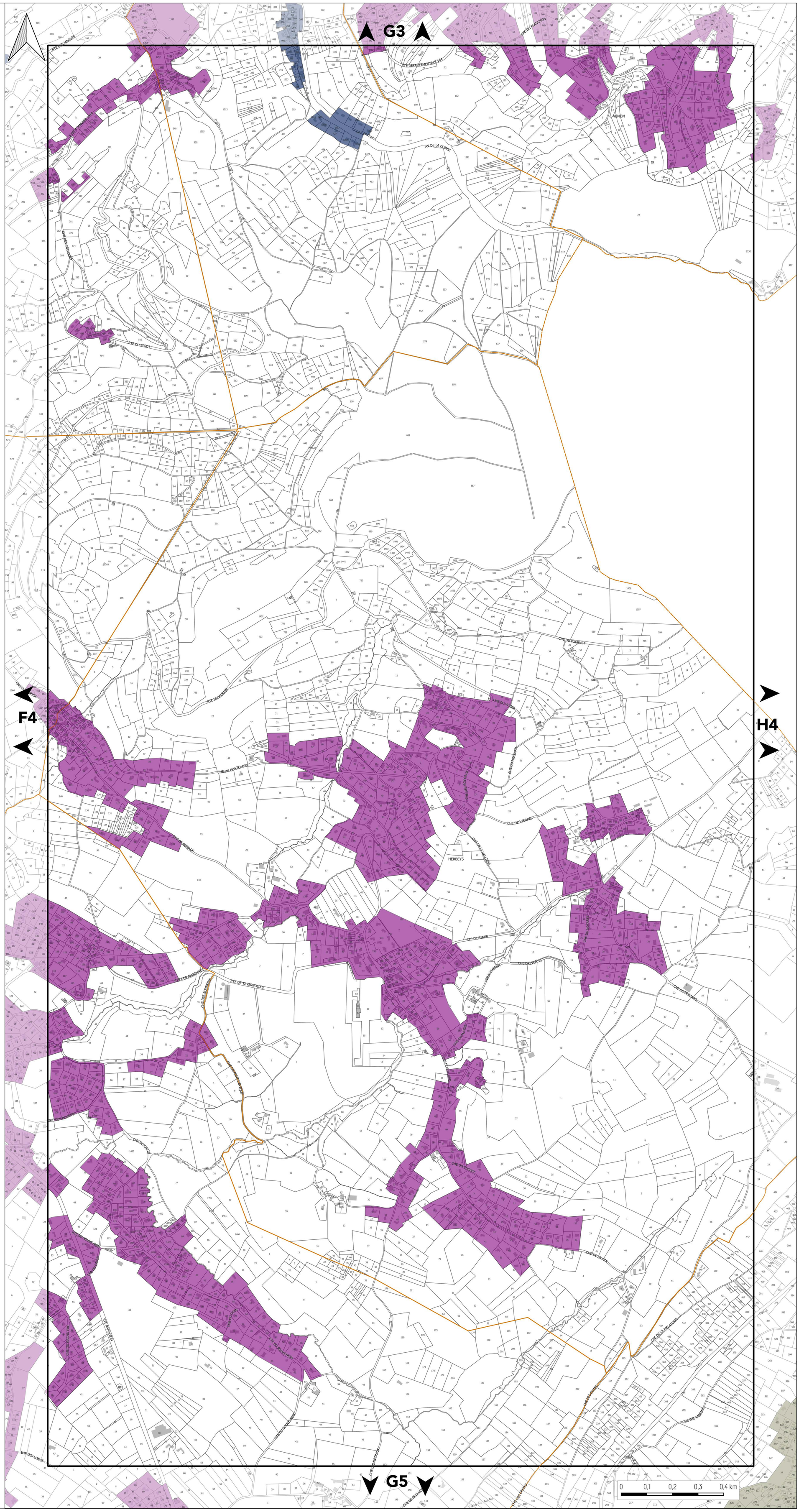
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°H4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

H3

G4

I4

H5

VENON

HERBEYS

RTE FORESTIERE
CHE DES MOINES
CHE DE CHAMP ROTH
CHE DES COMBASSES
RTE D'HERBEYS
CHE DE PRAGAND
AV D'HERBEYS
CHE DES HERBEYS
CHE DES ECOLES
RTE DE BRIE
CHE DE LA MEJATIÈRE
AV DU GOLF
CHE DES GUIGUARDS
CHE DU CHAMP DE LA VIGNE
RTE DE PIERRO
CHE DU GRAND PRE
RTE D'HERBEYS
CHE DES BACHES
CHE DE LA GLACIERE
CHE DU CHAMP ROBERT
CHE DES VIGNES

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°C5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

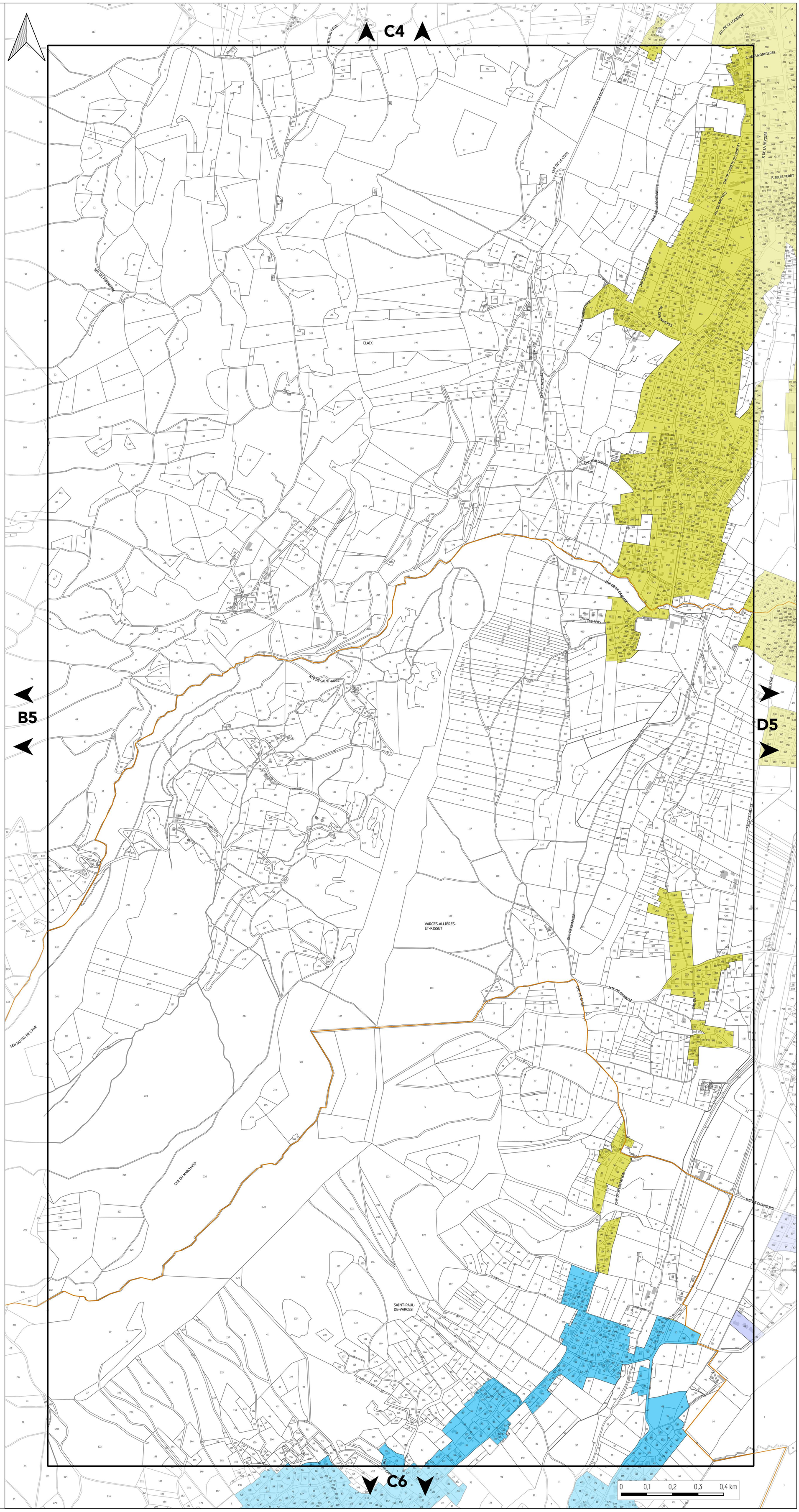
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°D5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

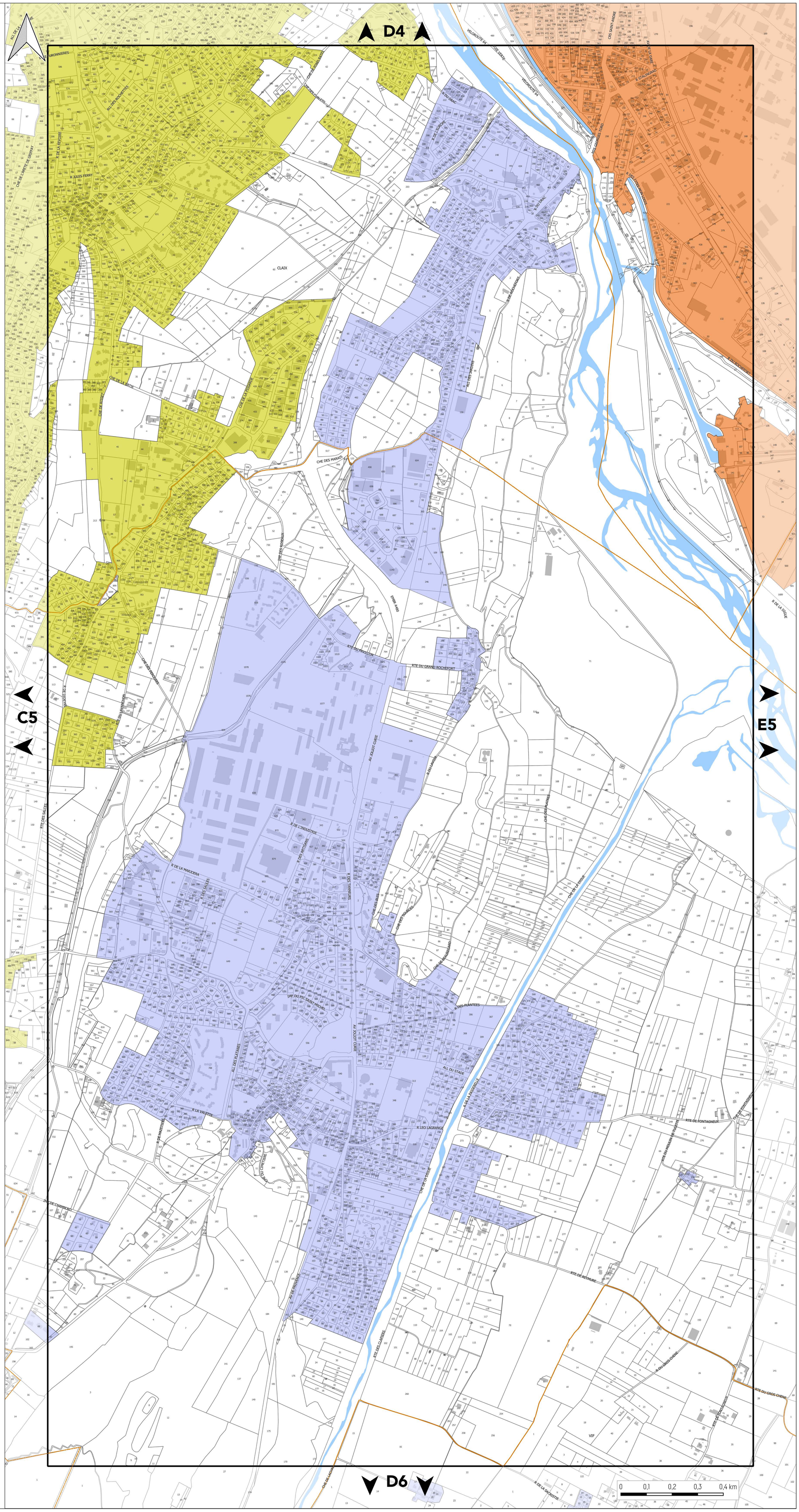
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°E5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

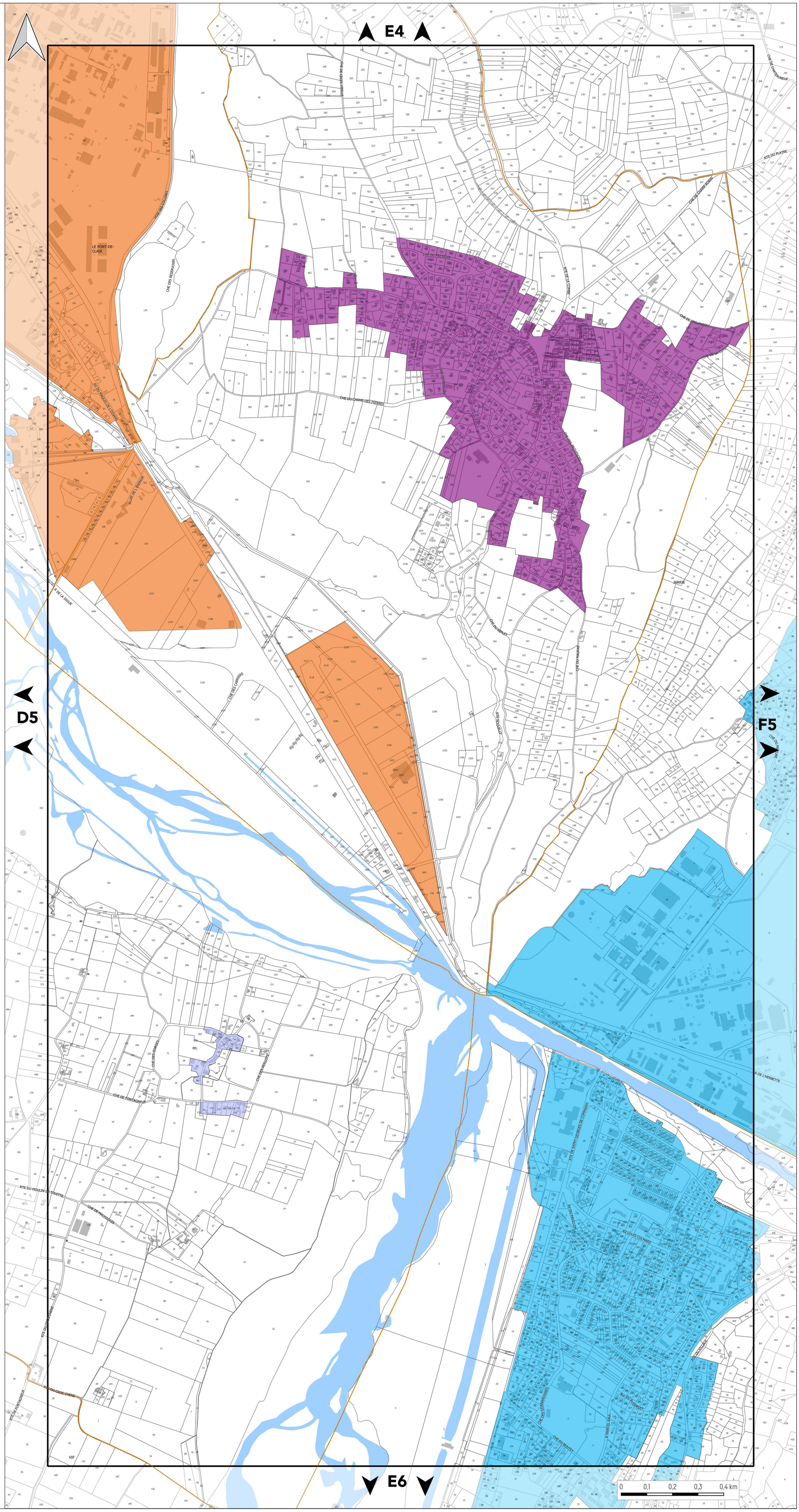
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°F5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

F4

E5

G5

F6

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°G5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

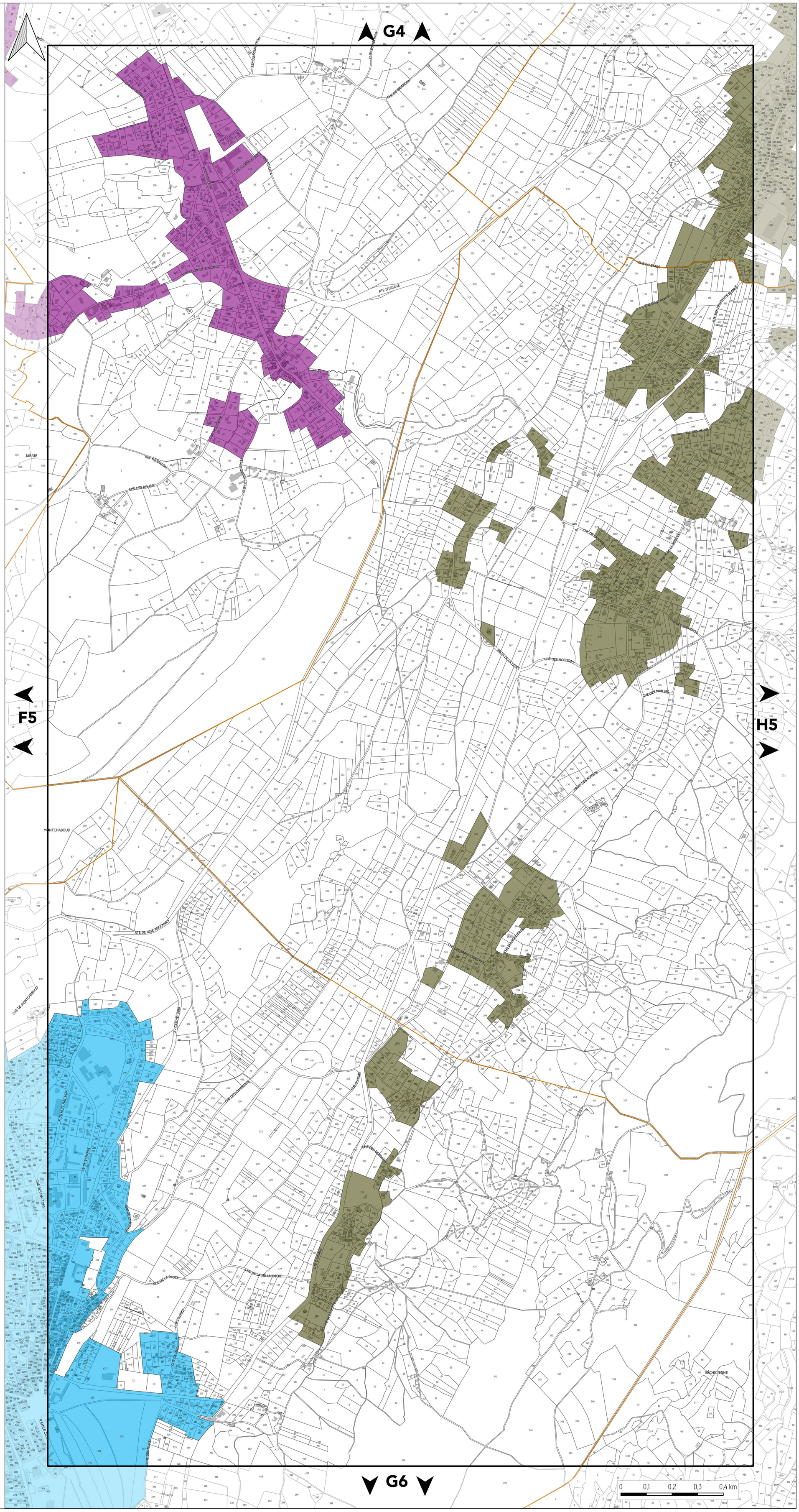
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°H5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

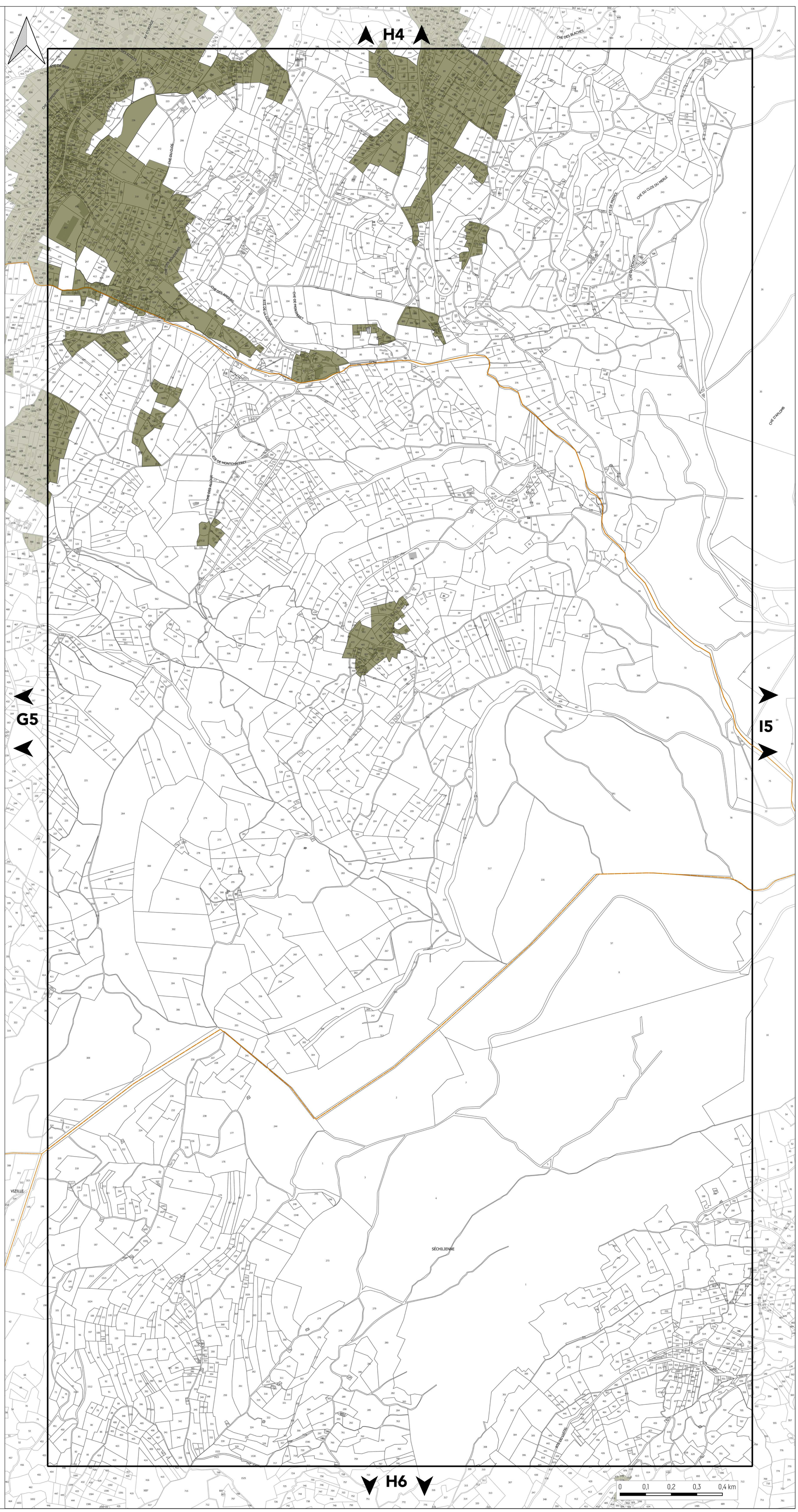
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°I5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

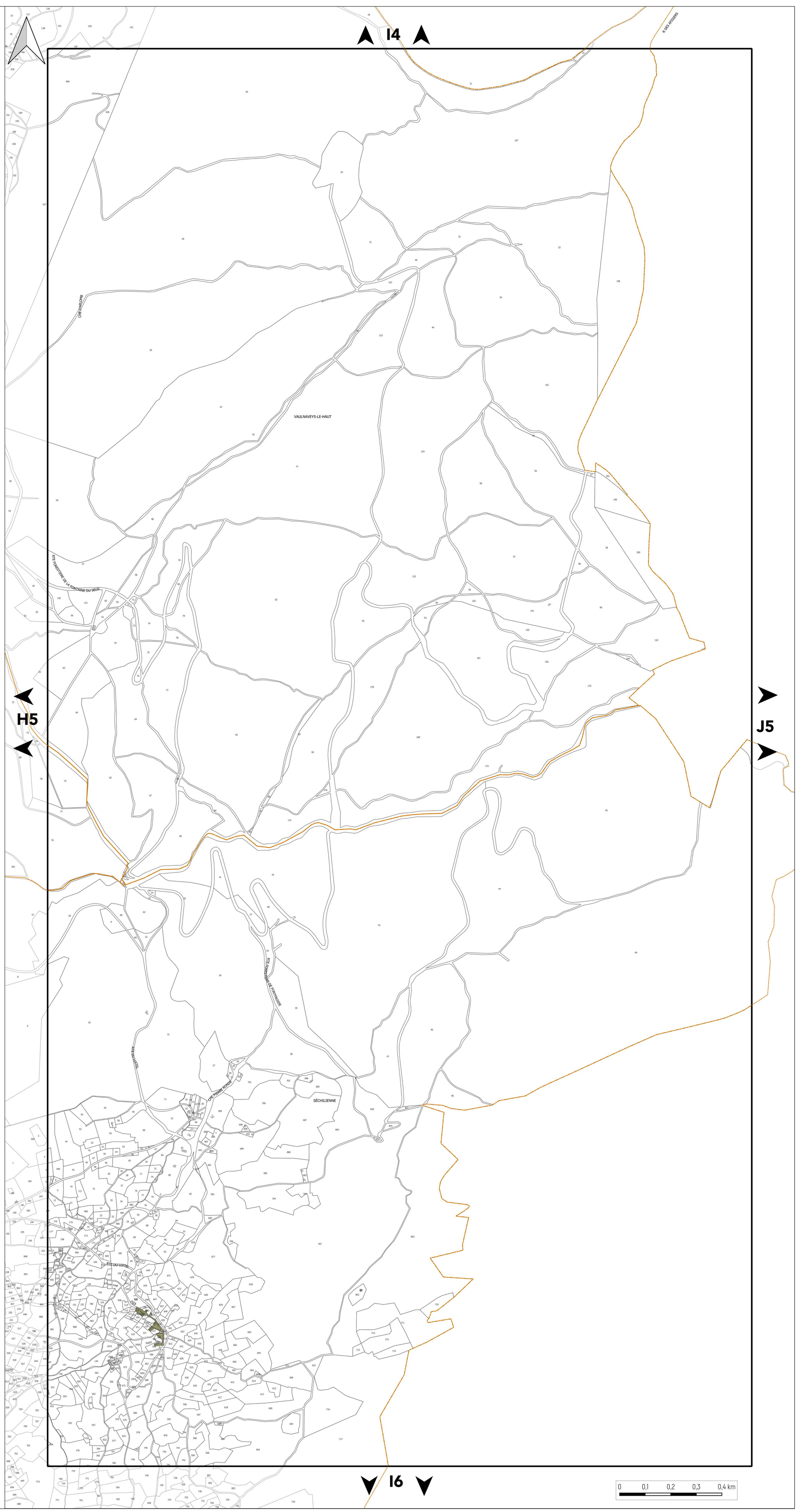
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°B6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

B5

A6

C6

B7

SAINT-PAUL-DE-VARCES

LE GUA

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°C6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

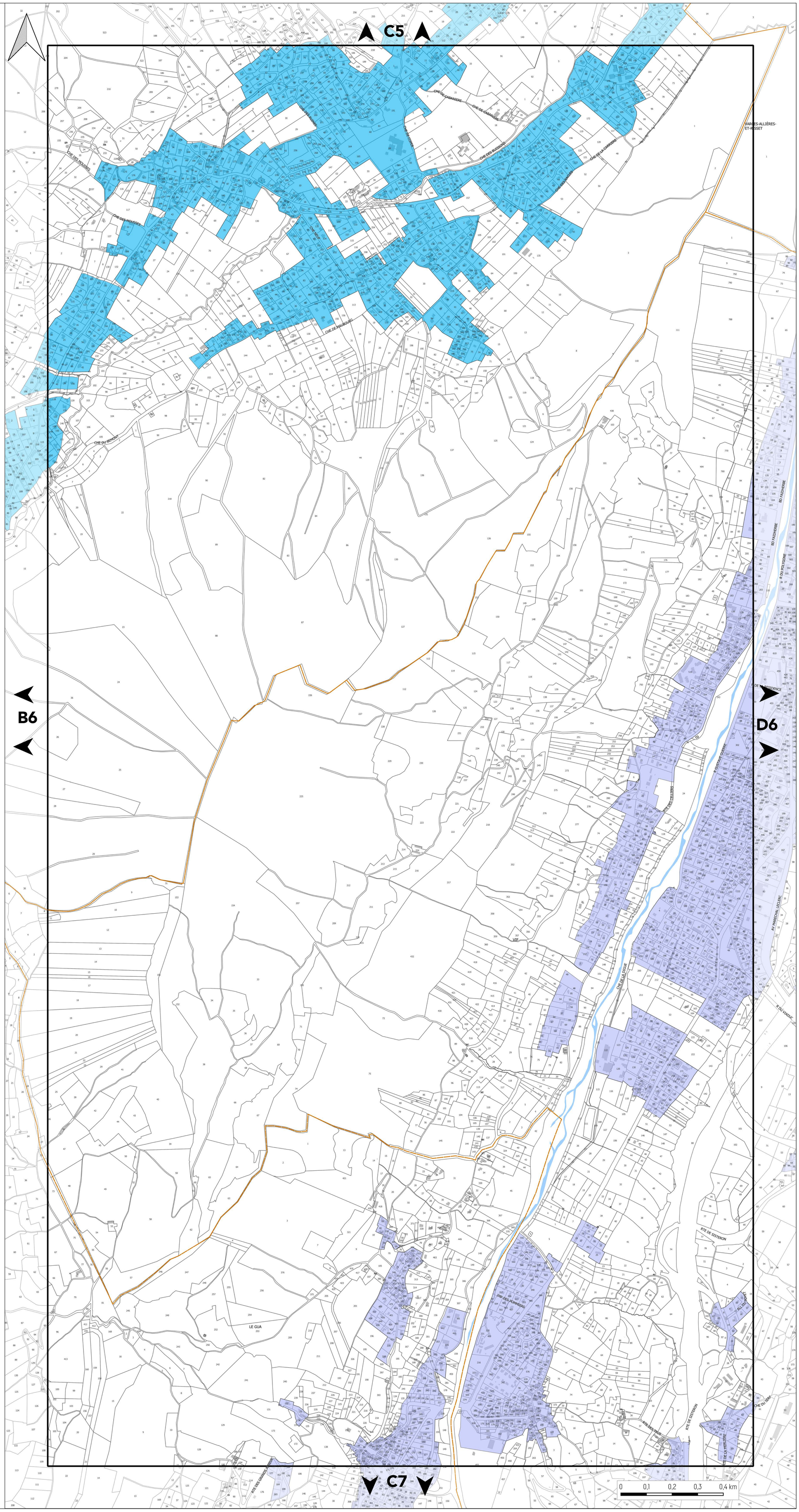
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°D6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

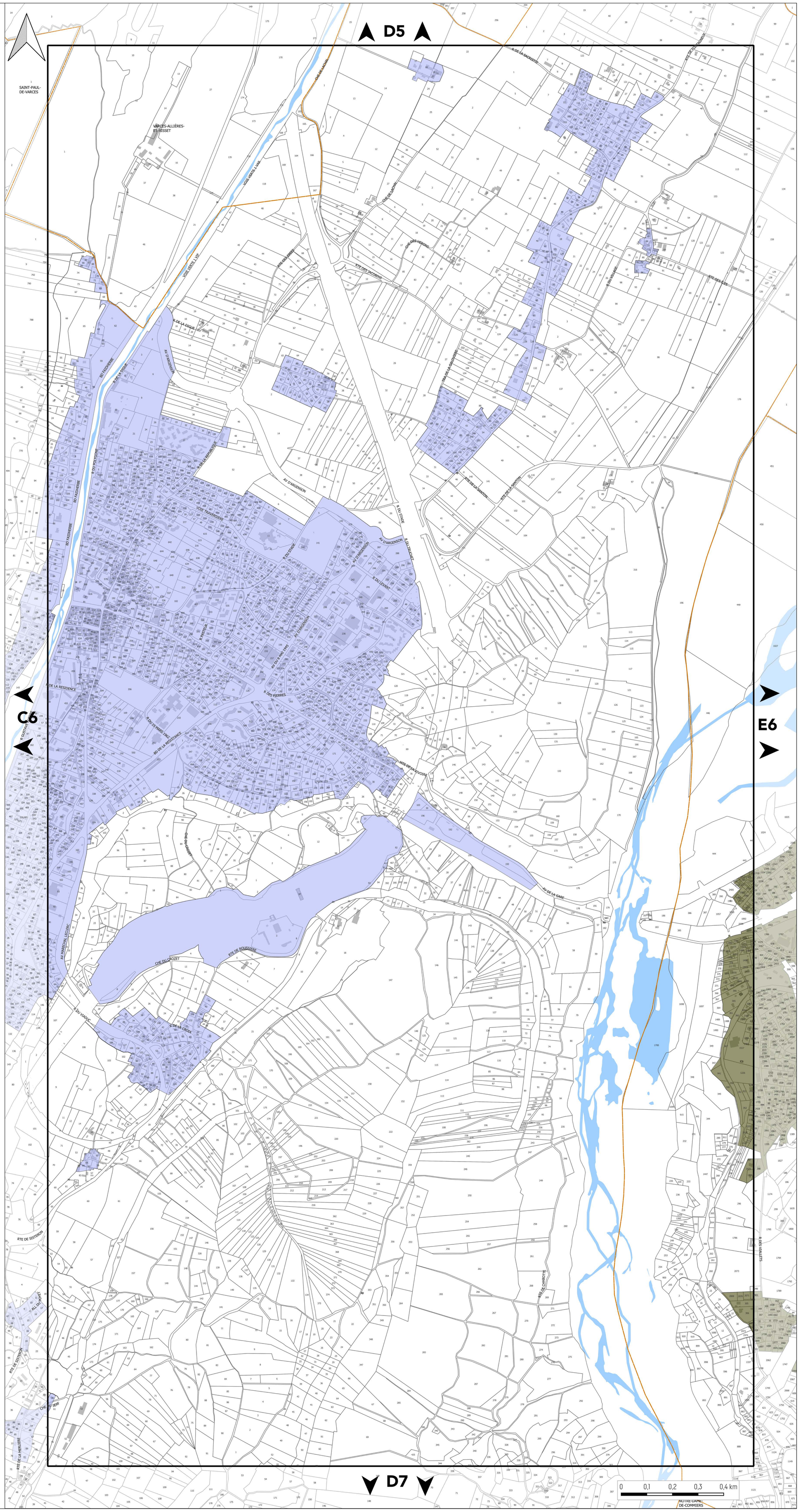
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°E6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

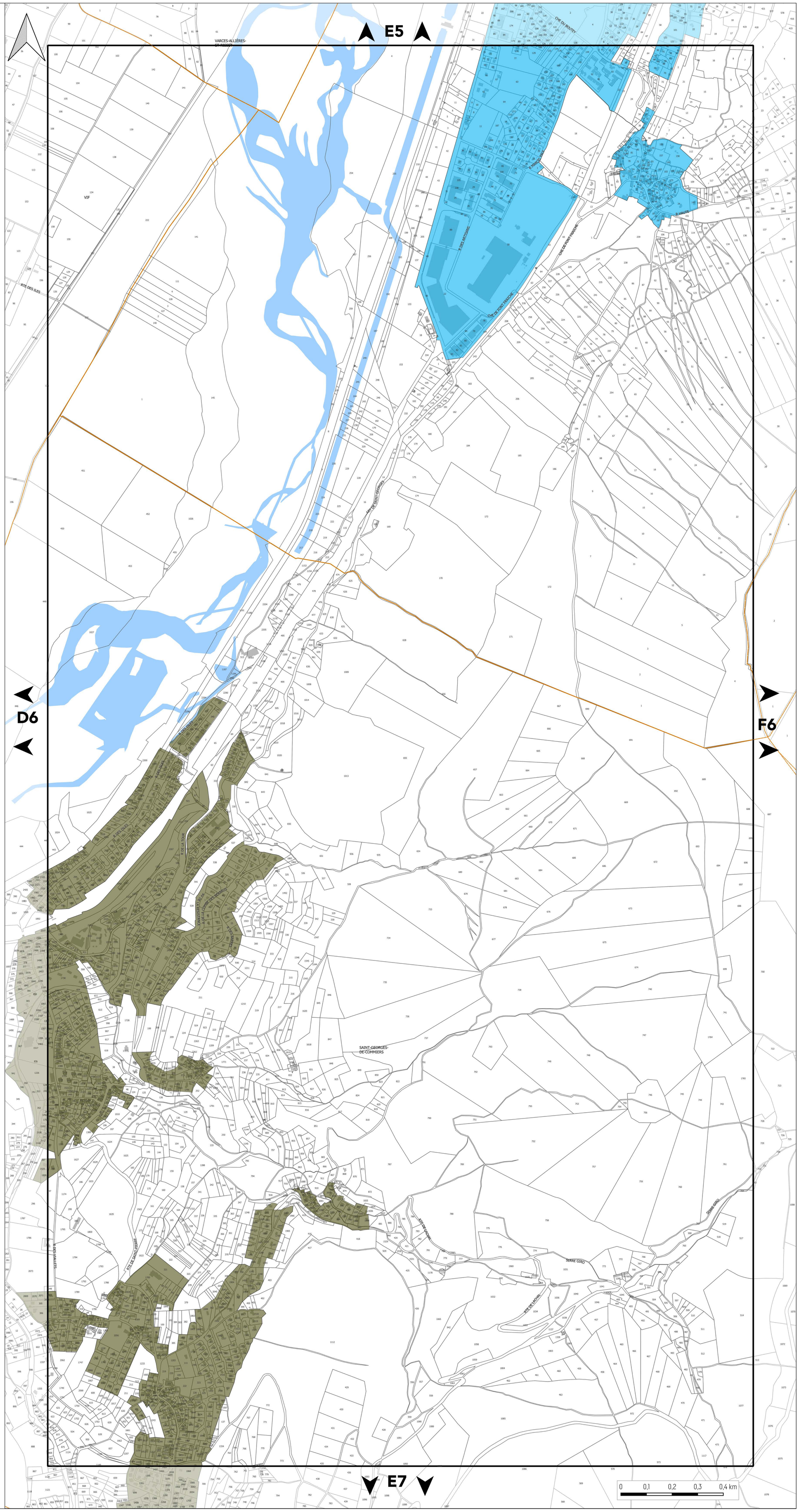
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°F6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

F5

E6

G6

F7

CHAMP-SUR-DRAC

SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS

VIZILLE

RTE DE CHAMP

CHE DU PLATEAU

CHE DE LA DIGIE

AV PASTEUR

AV ARISTIDE BRIAND

R. MESSIDOR

R. DU MOULIN

R. JULES FERRY

AV PIERRE ELIZARD

R. DE LA TOUCHE

RTE DU MASQUE DE L'OISANS

RTE DU CONNES

R. DE LA REPUBLIQUE

R. DU RUSSELET

RTE DU RESERVOIR

RTE DE JOUCHY

SERRE GIRO

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°G6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

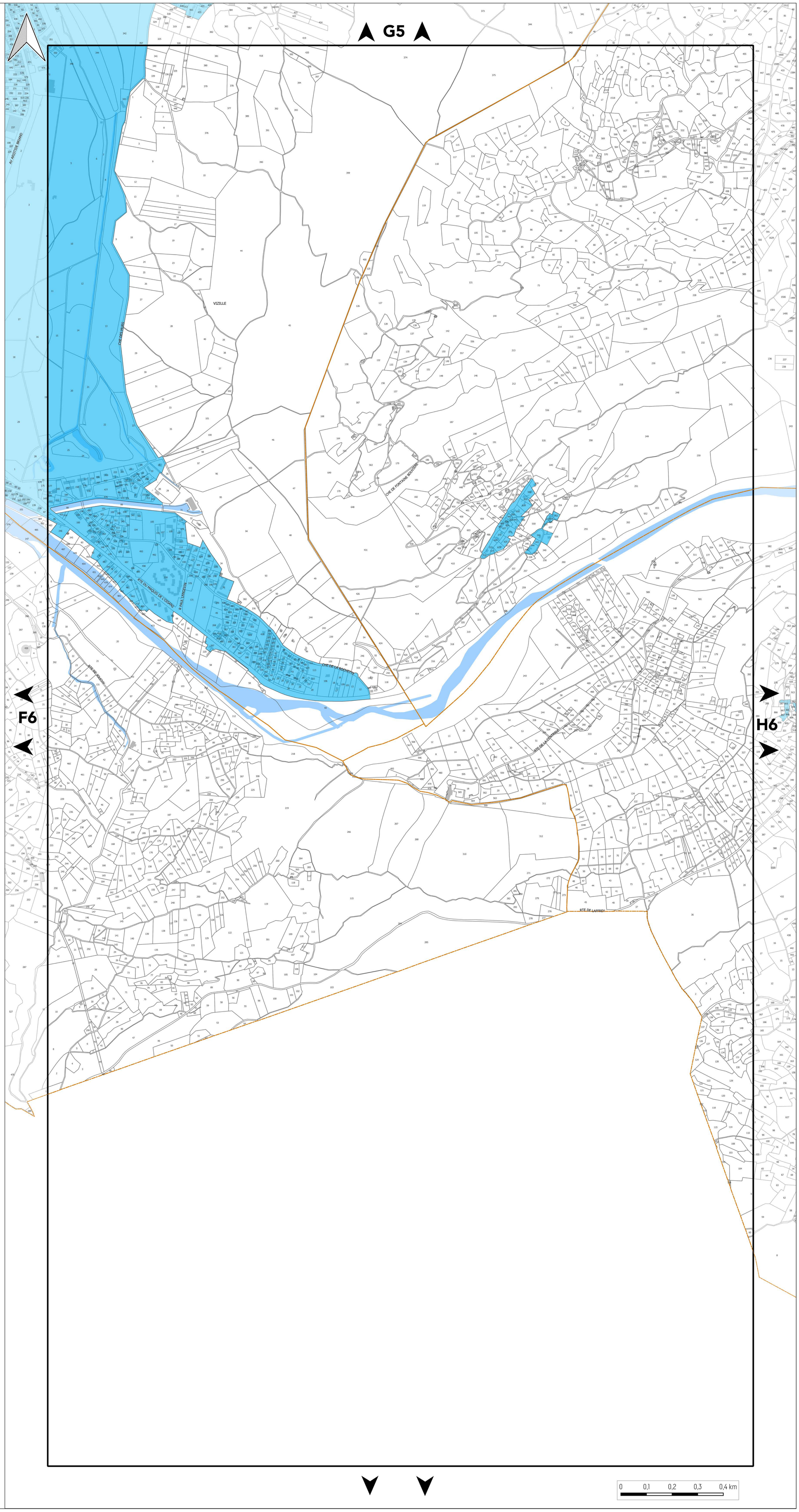
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°H6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

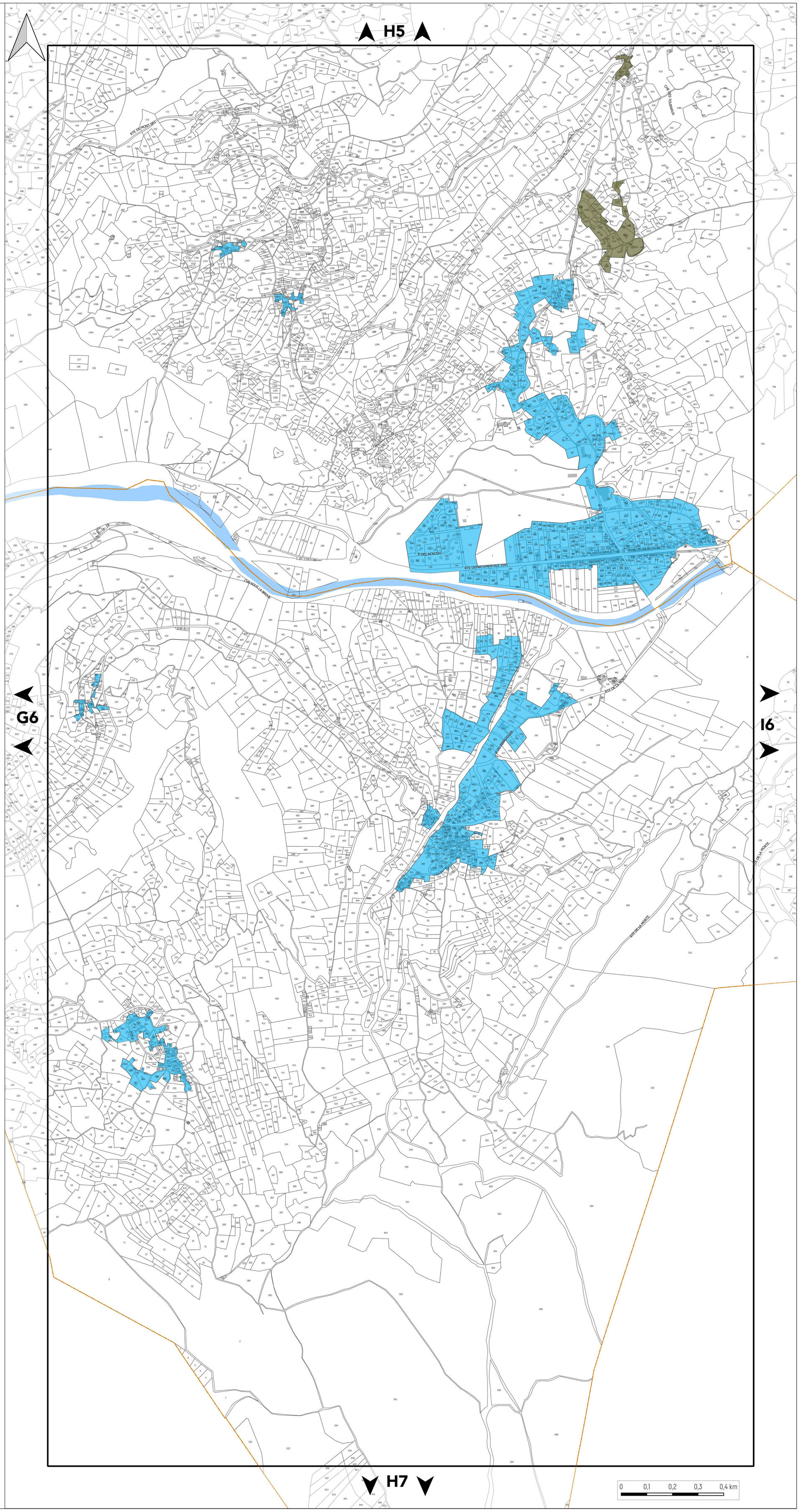
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°B7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

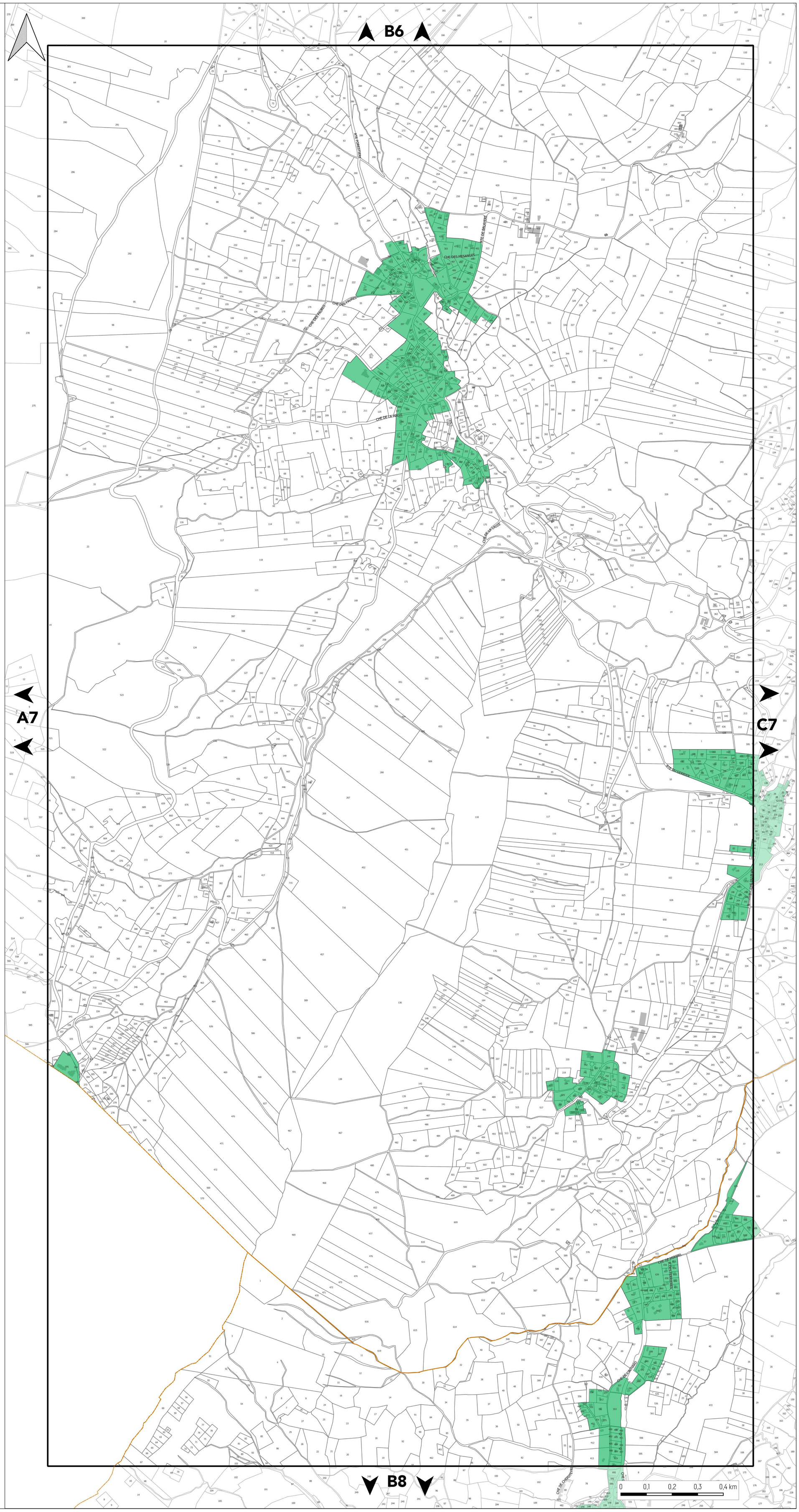
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°C7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

C6

B7

D7

C8

RTE DES TRUS
RTE DE GIRARDIERE
RTE DE SISTERON
RTE DE LA MOLIERE
CHE DE CHABRIOLES
CHE DU CHATEAU
RTE DES GRANDS CHAMPS
AV. DU VERCORS
RTE DE CHAUDENEISON
CHE D'ESSAR GARIN
CHE DU CHATEAU BASSIN
RTE DE LA FONTAINE ARDENTE
CHE DE MIRIBEL
MIRIBEL-LANCHÂTRE

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°D7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

D6

C7

E7

RTE DE LA MEULIERE

RTE DE CHABOTTE

MTE DE CHANOTTE

RTE DES ROSSIRATS

VIF

CHE DU RIOLLAND

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°E7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.*

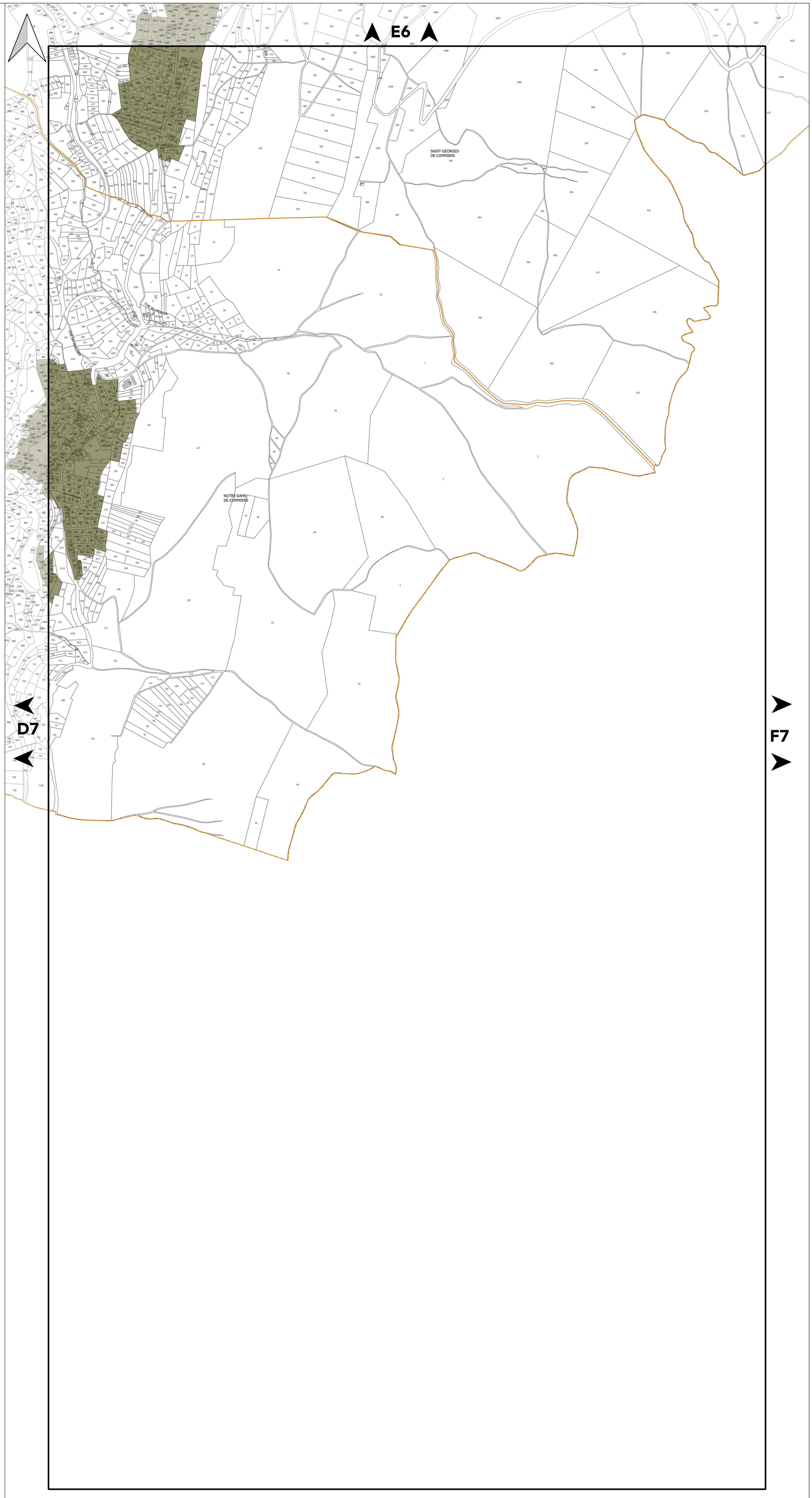
## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLEALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

# PLAN DE L'OAP BIOCLIMATIQUE

# PLANCHE N°B8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Décembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

**Pièce F3**

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

***Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.***

## *OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ*

- Le coeur urbain dense
- Le fond de vallée ensoleillé
- Les versants orientés vers le sud
- Le piémont orienté vers l'ouest
- Le coteau orienté vers l'Est
- Les versants peu ensoleillés
- Les fonds de vallée ouverts
- Le plateau et les collines ensoleillés
- Les vallons d'altitude
- La moyenne montagne

## *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

